

N°39 **SEPTEMBRE 2016**

LES DOSSIERS FNAU



AGENCES D'URBANISME ET STRATÉGIES TERRITORIALES EN RELAIS DES POLITIQUES DE L'ÉTAT



SOMMAIRE

Éditoriaux.....	3
Les partenariats entre agences d'urbanisme et services de l'État	4
Nouveaux territoires, nouveaux enjeux	6
GRANDES RÉGIONS.....	7
MÉTROPOLES.....	9
PÉRIURBAIN - CAMPAGNES URBAINES.....	10
LES AGENCES À L'INTERNATIONAL.....	11
Comprendre et appréhender les territoires	12
OBSERVER.....	12
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DE L'OBSERVATION À L'ACTION.....	16
Vers des villes durables	19
PLANIFICATION.....	20
FONCIER.....	23
MOBILITÉS / ESPACE PUBLIC.....	25
HABITAT.....	28
ÉNERGIE.....	29
BIODIVERSITÉ.....	30
POLITIQUE DE LA VILLE.....	31

ÉDITORIAL

Les agences d'urbanisme, partenaires privilégiés de l'État

L'État soutient les agences d'urbanisme depuis leur origine et accompagne la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU) dans sa stratégie de développement du réseau pour un meilleur maillage du territoire.

En effet, partenaires privilégiés du ministère du Logement et de l'Habitat durable, en tant qu'outils d'ingénierie partenariaux et pluridisciplinaires, les agences d'urbanisme jouent un rôle moteur dans la promotion et la mise en œuvre des politiques publiques d'habitat, d'urbanisme et de transition écologique.

Les agences d'urbanisme offrent également des instances locales indépendantes, mutualisées et neutres au sein desquelles sont partagées, dans un but d'intérêt général, les orientations des diverses collectivités et celles de l'État.

Dans un contexte de décentralisation, un tel dispositif se révèle absolument indispensable en vue d'assurer un aménagement équilibré du territoire et d'évaluer l'impact des politiques publiques engagées. Les agences d'urbanisme sont donc, pour l'État, un facteur d'optimisation des dépenses publiques.

Aujourd'hui, les agences d'urbanisme sont présentes dans toutes les grandes régions de France métropolitaine, sauf en Corse. En Outre mer, seule la Guadeloupe n'est pas encore couverte. Au total, cela représente désormais plus de 35 millions de personnes résidant sur un territoire couvert par une agence d'urbanisme, soit plus d'un Français sur deux : la garantie, en quelque sorte, d'un socle d'ingénierie au service des collectivités locales et de la mise en œuvre des politiques nationales de développement durable.

PAUL DELDUC

DIRECTEUR GÉNÉRAL DE L'AMÉNAGEMENT,
DU LOGEMENT ET DE LA NATURE

ÉDITORIAL

L'État, partenaire primordial des agences d'urbanisme

Nous sommes très attachés à l'implication de l'État dans les agences d'urbanisme. C'est une garantie de leur neutralité d'outil interterritorial qui leur permet aussi de jouer un rôle de fers de lance pour la mise en œuvre concrète des ambitions des politiques nationales, la pédagogie, la diffusion et l'appropriation des nouveaux outils dans les projets locaux.

Les agences d'urbanisme ont, depuis leur création, accompagné les grandes étapes de décentralisation et notamment la montée en puissance de l'intercommunalité, la reconnaissance du « fait métropolitain », pour certaines la régionalisation, et aujourd'hui l'inter-territorialité et la coproduction territoriale négociée.

L'ADN partenarial des agences d'urbanisme est donc particulièrement d'actualité pour accompagner la réforme territoriale initiée par l'État : le renforcement du couple région et intercommunalité, le pacte État-métropole, l'indispensable cohésion territoriale entre territoires urbains, péri-urbains et ruraux et les secteurs fragilisés du territoire, mais aussi la coopération avec les grands opérateurs publics et privés, avec pour finalité de réussir un développement économique inclusif et une révolution énergétique.

Cette transition territoriale est maintenant à incarner concrètement par des projets dans les institutions et auprès de nos concitoyens. Les agences sont prêtes à se mobiliser pour contribuer à l'écriture de ces nouveaux récits territoriaux.

JEAN ROTTNER

MAIRE DE MULHOUSE
VICE-PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND EST
PRÉSIDENT DE LA FNAU

LES PARTENARIATS ENTRE AGENCES D'URBANISME ET SERVICES DE L'ÉTAT

L'État soutient les agences d'urbanisme depuis leur origine et accompagne la Fédération nationale des agences d'urbanisme dans sa stratégie de développement pour un meilleur maillage du territoire français et d'ouverture européenne et internationale du réseau des agences d'urbanisme. Cette publication met en valeur les partenariats existants entre agences d'urbanisme et services de l'État en s'appuyant sur une enquête qualitative menée en 2015 auprès des services déconcentrés de l'État et des agences d'urbanisme.

● UNE EXPERTISE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Outils pluridisciplinaires, partenariaux et mutualisés, les agences travaillent en commun à l'échelle d'un territoire afin d'orienter les stratégies territoriales. Présidées par des élus, elles sont composées d'équipes pluridisciplinaires, développant une expertise du territoire dans la durée. L'État est un partenaire important et indispensable de toutes les agences. Sous forme associative, les agences d'urbanisme sont donc à la fois des lieux de débat et d'intermédiation entre acteurs du territoire et d'expertise urbaine et territoriale.

● QUELLES MISSIONS ?

Les agences viennent en appui technique des collectivités territoriales. Elles mettent à disposition des moyens d'observation et d'évaluation et proposent des réflexions stratégiques et opérationnelles, contribuant ainsi au processus décisionnel des élus.

Elles proposent une expertise sur les différents domaines de l'urbanisme et du développement territorial (planification, habitat, mobilités, économie, projet urbain, environnement, foncier...). Leurs missions, définies par le code de l'urbanisme, sont l'observation territoriale et la prospective, la contribution aux politiques territoriales et urbaines, aux documents d'urbanisme et politiques sectorielles économiques, environnementales, d'habitat et de déplacement ; dans une logique d'harmonisation des politiques publiques. Elles

interviennent également sur les nouveaux enjeux pour les territoires, que ce soit l'enseignement supérieur et la recherche, l'énergie, le patrimoine, le numérique, l'innovation...

Les équipes des agences d'urbanisme se caractérisent en conséquence par leur pluridisciplinarité : urbanistes, ingénieurs, géographes, architectes, graphistes, environnementalistes, juristes, documentalistes, économistes, mais également gestionnaires de données, cartographes et sigistes, sociologues, paysagistes, écologues...



UN STATUT ORIGINAL

Le statut et les missions des agences d'urbanisme ont connu des évolutions tout au long des 40 dernières années. Fruits de la loi LOF de 1967, leurs missions ont été modifiées par les lois Voynet, SRU et finalement ALUR. Elles sont définies juridiquement par l'Article L132-6 du Code de l'urbanisme :

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur ter-

ritoire, des organismes de réflexions, d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés « agences d'urbanisme ». Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour mission de :

- suivre les évolutions urbaines et développer l'observation territoriale,
- participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux,

- préparer les projets d'agglomération, métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques,
- de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable, la qualité paysagère et urbaine,
- d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines.

Aujourd'hui, elles peuvent prendre la forme d'associations ou de GIP.

● LA GÉOGRAPHIE DES AGENCES

En juin 2016 le réseau de la FNAU compte 50 agences d'urbanisme, présentes dans toutes les nouvelles régions, et couvrant un territoire de près de 35 millions de Français.

Les agences d'urbanisme s'appuient sur un partenariat large : avec les intercommunalités et communes, sont présents au sein des agences d'urbanisme les départements, les régions, les syndicats mixtes de SCoT ou les pôles métropolitains, mais également les autres acteurs des territoires que sont les universités, les chambres consulaires, les énergéticiens, etc. Les agences évoluent pour s'adapter et répondre aux mutations institutionnelles et intervenir à grande échelle, en se structurant notamment en réseau.

Seules quelques grandes régions urbaines ne disposent pas à ce jour d'agences d'urbanisme notamment Montpellier et le centre-ouest de la France.

● L'ENQUÊTE 2015

La Direction de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) du Ministère du Logement et de l'Habitat durable a souhaité en 2015 disposer d'un panorama précis des relations entre les agences d'urbanisme et les services de l'État, tant au niveau central que localement. À cette fin, deux enquêtes quantitatives et qualitatives ont été menées en parallèle à l'automne 2015, auprès des services déconcentrés (DREAL/DEAL/DRIEA) par l'intermédiaire de la DGALN et auprès des agences d'urbanisme via la FNAU. Ces enquêtes ont été très suivies, avec un taux de réponse de 98% côté services déconcentrés et de 100 % côté agences d'urbanisme. La précédente enquête du même type datait de 2013.

L'enjeu est de démontrer l'apport indispensable des agences en tant qu'ingénierie territoriale et d'illustrer concrètement les relations entre l'État et ses services décon-

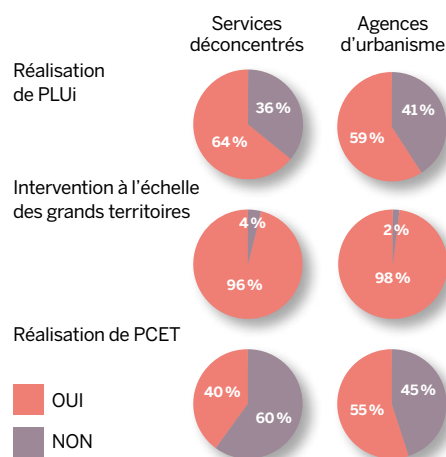
centrés et les agences d'urbanisme par l'identification de travaux exemplaires. Les résultats de l'enquête qualitative montrent comment les agences d'urbanisme, interviennent en tant qu'outil de l'égalité des territoires et de promotion des politiques de l'État, sur des territoires régionaux, urbains, périurbains ou ruraux.

Ce dossier comporte les résultats de l'enquête quantitative et présente des exemples de bonnes pratiques et d'études emblématiques menées par les agences d'urbanisme, identifiées par les services déconcentrés à l'occasion de l'enquête 2015.

● DES RÉSULTATS LARGEMENT CONCORDANTS

Les deux enquêtes parallèles (côté services déconcentrés de l'État et côté agences d'urbanisme) ont été comparées dans un premier temps. Les résultats convergent largement, ce qui atteste de la très bonne connaissance du travail des agences d'urbanisme de la part des services déconcentrés. À l'exception parfois de certaines thématiques, comme celle de l'énergie, qui ne sont pas suivies dans les mêmes directions au niveau des services déconcentrés.

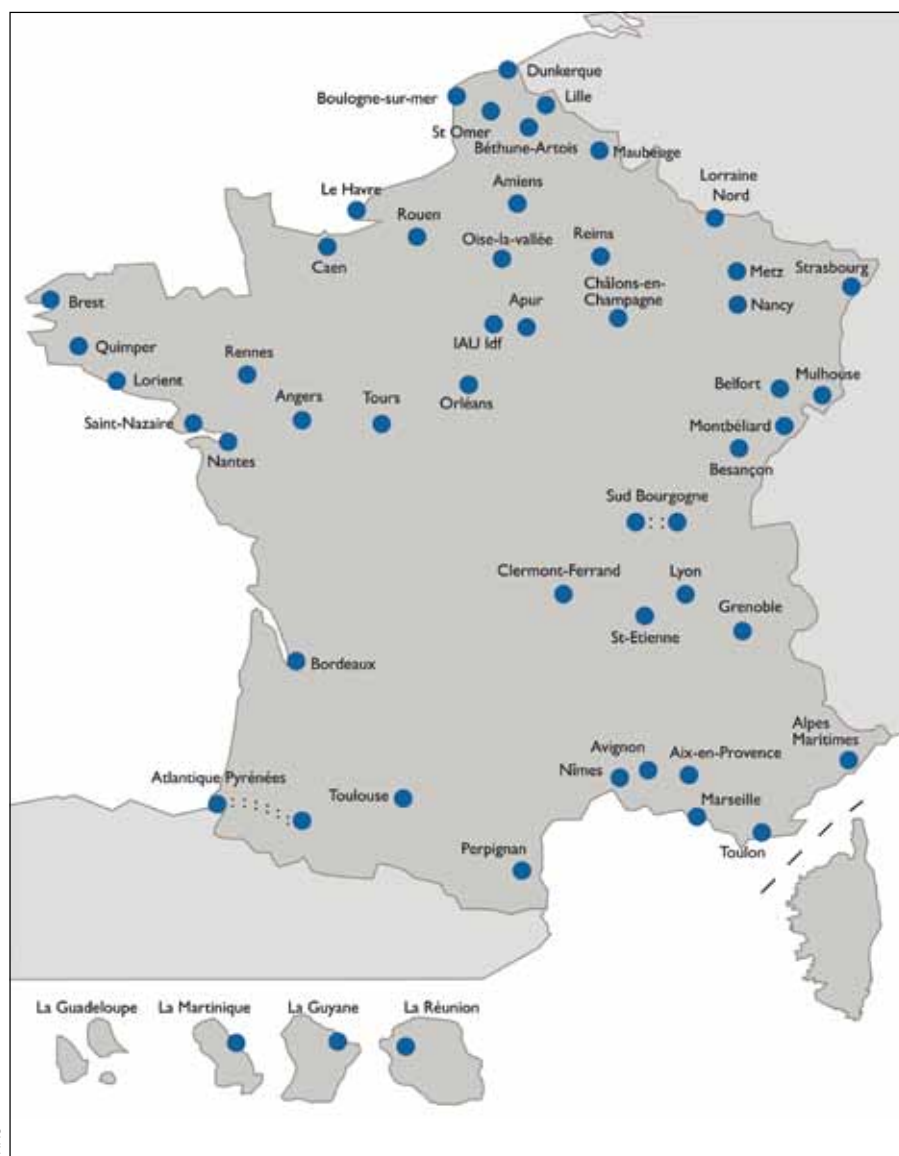
Comparaison des réponses services déconcentrés et agences d'urbanisme



● DE BONNES RELATIONS ENTRE SERVICES DÉCONCENTRÉS DE L'ÉTAT ET AGENCES D'URBANISME

Les deux enquêtes attestent des bonnes relations entre agences d'urbanisme et services déconcentrés. Les partenaires privilégiés des agences sont en premier lieu les DDT/DDTM (84%) ; les DREAL/DEAL/DRIEA (71%) ; la préfecture et les SGAR (17%). Les échanges se font en confiance, mais les agences indiquent que les relations sont plus suivies avec la DDT, plus proche, qu'avec la DREAL. Un des enjeux est dès lors de conforter les relations avec les services déconcentrés à l'échelle régionale.

Les 50 agences d'urbanisme



NOUVEAUX TERRITOIRES, NOUVEAUX ENJEUX

Avec la réforme institutionnelle, les territoires font face à de nouveaux enjeux sur de nouveaux périmètres : intercommunalités XXL, nouvelles régions, périurbain et transfrontalier, etc. Face à ces nouvelles limites mouvantes, les agences d'urbanisme, outils souples et partenariaux, s'adaptent aux évolutions territoriales.

RÉSULTATS ENQUÊTE

S'adapter aux évolutions institutionnelles, réfléchir à grande échelle

Les agences d'urbanisme sont depuis toujours les fers de lance de l'interterritorialité. Il n'est donc pas surprenant qu'elles conduisent toutes des réflexions à l'échelle des grands territoires d'après l'enquête. Une dizaine d'agences portent des InterSCoT et deux sur trois sont impliquées dans des pôles métropolitains.

Dans le cadre des reconfigurations issues des lois Maptam et Notre, les agences concernées se sont également fortement investies dans les études sur les métropoles. Il est à noter également qu'un quart des agences ont accompagné les services déconcentrés de l'État dans le cadre des SDCI.

Pour s'adapter aux enjeux spécifiques des grands territoires et leur offrir une ingénierie adaptée, les agences d'urbanisme se sont structurées depuis plusieurs années en réseaux. Les démarches d'interterritorialité que sont les pôles métropolitains sont à l'origine de la structuration d'un certain nombre de ces réseaux d'agences (Sillon Lorrain, Strasbourg-Mulhouse, Loire Bretagne). C'est également le cas de réflexions spécifiques, comme les réflexions autour de l'axe Seine ou sur le Massif pyrénéen.

Dans le contexte de définition des nouveaux périmètres régionaux, les agences d'urbanisme ont poursuivi cette structuration en réseau pour mieux répondre aux enjeux et aux nouvelles compétences des Régions. Ainsi, le réseau rhônalpin Urba3 qui rassemblait les agences de Lyon, Grenoble et Saint-Étienne est devenu à l'automne 2015 Urba4 en intégrant l'agence de Clermont. Les sept agences du Grand Est se sont organisées pour produire dès l'été 2015 un premier atlas de leur nouvelle région. Les huit agences des Hauts de France travaillent à produire une offre de service régionale. Il en est de même en Normandie où les partenariats entre les

trois agences normandes se renforcent. Les régions dont le périmètre n'a pas évolué ne sont pas en reste, avec le confortement des réseaux d'agences existants, et le développement de contrats d'études avec la Région : c'est particulièrement le cas en Provence-Alpes-Côte d'Azur et en Bretagne.

Travailler à l'échelle régionale n'est pas nouveau pour les agences d'urbanisme : selon

l'enquête de 2015, 66% des agences participent déjà à l'élaboration de schémas thématiques régionaux, principalement les SRCE, les SRCAE et les SRADDET. 58% travaillent à la connaissance territoriale des nouvelles grandes régions, un tiers étaient déjà impliqués en 2015 sur la définition des enjeux des futurs SRADDET ou SRDEII ; et 90% des agences ont déclaré vouloir s'y impliquer.



Réseaux d'agences d'urbanisme dans les nouvelles régions en 2016

GRANDES RÉGIONS

AGENCES DU GRAND EST

La Région Grand Est en mouvement

Les sept agences d'urbanisme de la région Grand Est (Adeus, Aduan, Agape, Aguram, Audc, Audrr, Aurm) se sont associées pour partager les premiers éléments à cette échelle jusqu'alors peu éclairée.

Suite à la réforme territoriale créant de nouvelles régions, les sept agences du Grand Est se sont mobilisées afin d'être en capacité de répondre aux attentes des collectivités et des acteurs locaux désireux de mieux comprendre les caractéristiques, dynamiques et enjeux de cette nouvelle grande région. À travers ce travail, les agences ont montré l'étendue de leur expertise (182 professionnels) et la force de ce réseau qui maille le territoire sur un périmètre étendu. Elles ont ainsi démontré qu'unies, elles peuvent être un interlocuteur privilégié sur la question des grandes échelles pour l'État et les territoires, et pour le nouveau Conseil régional.

Avec deux agences en Alsace (Mulhouse et Strasbourg), deux en Champagne-Ardenne (Châlons-en-Champagne et Reims), et trois en Lorraine (Longwy, Metz et Nancy), le réseau des agences du Grand Est couvre en effet un vaste territoire frontalier de 57 400 km² (soit près de deux fois la Belgique), 5,5 millions d'habitants et 2,1 millions d'emplois, en interaction avec l'Euro-

pe qui l'entoure (seule région française au contact de quatre pays : Allemagne, Belgique, Suisse et Luxembourg).

Cette vision multiple est d'autant plus précieuse que le Grand Est n'est pas construit sur le modèle d'une métropole centrée et de ses périphéries, mais plutôt comme une imbrication entre métropolisation dense, ville diffuse et grands espaces. La publication permet d'esquisser le potentiel d'un développement adapté, mutualisé et innovant, qui s'appuie sur les spécificités des territoires et leurs apports réciproques.

Le document approche dix sujets, du positionnement européen aux caractéristiques internes thématiques à cette nouvelle région : démographie, économie et innovation, liens internes et externes, patrimoine naturel, tourisme. Il est volontairement compact et didactique.

Ce travail a suscité l'intérêt de nombreuses collectivités (Communautés, Conseils départementaux...) et organisations locales (CCI, chambre d'agriculture, SCoT, association des maires, association d'entreprises, etc.) puisqu'il a fait l'objet de plusieurs présentations et a servi de socle aux débats avec les partenaires.



Occupation des sols de la nouvelle région

URBA4

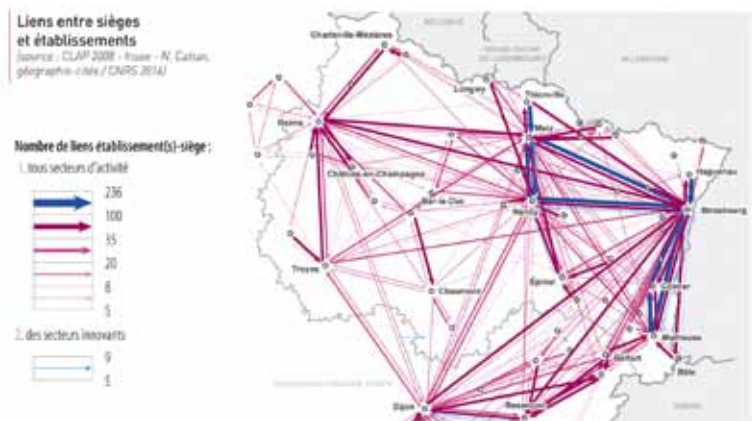
Un Atlas Auvergne Rhône-Alpes

Conscientes de la nécessité d'éclairer la nouvelle donne territoriale issue du regroupement des régions Auvergne et Rhône-Alpes, les agences d'urbanisme de Clermont-Ferrand, de Grenoble, de Lyon et de Saint-Étienne collaborent avec les directions régionales de l'Insee concernées. Elles cherchent ensemble à appréhender les dynamiques inter-territoriales à l'échelle de ce grand ensemble « auralpin » et à analyser les systèmes territoriaux régionaux, en décryptant notamment les logiques d'échanges et de flux. Pour cela, elles lient les problématiques de l'aménagement régional et du développement territorial aux questions métropolitaines et à la planification locale.

L'Atlas Auvergne – Rhône-Alpes est composé de trois tomes thématiques :

- le tome 1 publié en octobre 2015 décrit les grandes caractéristiques du nouveau territoire régional, à travers sa géographie, sa démographie et ses dynamiques socio-économiques ;
- le tome 2 publié en juin 2016 traite des questions d'environnement et, plus généralement, du bien-être de la population ;
- le tome 3 met en perspective les dynamiques métropolitaines à travers les échanges de populations et les relations économiques. Sa diffusion est programmée début 2017.

Au-delà des grandes approches statistiques qui permettent l'élaboration de cartes thématiques, l'originalité de ces ouvrages repose sur la présence de témoignages locaux de dirigeants d'entreprises, chercheurs, responsables d'organisme de développement ou d'associations. In fine, ces « dires d'acteurs » apportent une forte valeur ajoutée à ces publications, autorisant l'identification d'enjeux et la mise en perspective de défis à relever pour donner « corps et âme » à ce nouvel espace régional.



Les liens entre sièges et établissements maille le territoire de la région Grand Est

LES AGENCES DE LA VALLÉE DE LA SEINE

La vallée de la Seine : enjeux et connaissance partagés vers de nouveaux partenariats

Depuis 2009, l'AURH, l'AUCAME, l'AURBSE, l'AUDAS, l'APUR et l'IAU ont uni leurs forces autour d'une volonté commune de faire émerger la Vallée de la Seine comme un territoire de développement intégré.

Faire émerger la Vallée de la Seine prend le sens de donner à voir, à comprendre, à analyser au sein d'un périmètre novateur, et pour lequel les agences peuvent constituer des outils cartographiques, statistiques et analytiques. Quatre rencontres sont alors organisées, à Paris, Le Havre, Caen et Rouen, qui ancrent cette conscience collective d'un territoire stratégique.

La coopération des agences de la Vallée de la Seine a ainsi contribué à avancer vers la signature du CPIER Vallée de la Seine en juin 2015. Les liens entre agences se renforcent, et se consolident à travers une Charte signée la même année. Dès lors, la première Rencontre des agences qui a lieu à Mantes en Yvelines en octobre 2015 autour du lien entre développement industriel et logistique, rencontre un vif succès.

Les – désormais – cinq agences travaillent maintenant de concert, avec l'État (Déléga-

tion Interministérielle au Développement de la Vallée de la Seine, État déconcentré), les régions Normandie et Île-de-France ainsi que de nombreux partenaires et acteurs de la Vallée (Paris Seine Normandie, Établissements Publics Fonciers, Haropa, SNCF Réseau).

2016 voit le démarrage de plusieurs chantiers, conçus avec la DREAL Normandie et la DRIEA Île-de-France en particulier.

Le premier chantier sera construit de façon pragmatique, et vise à consolider une base de données communes sur le périmètre du CPIER. Elle est conçue à la fois comme une ressource pour l'évaluation du CPIER et des dynamiques territoriales de la vallée, mais aussi comme une matière pour les études et projets des acteurs territoriaux.

En 2016, est prévue également la réalisation d'une étude sur les continuités écologiques et cyclables en vallée de la Seine. Le projet de véloroute des bords de Seine est en effet un levier potentiel aussi bien pour permettre de nouvelles mobilités en bords de Seine, développer le tourisme et les loisirs, mais aussi pour améliorer l'état écologique du fleuve et de la vallée.

Un site internet sera lancé et alimenté par les agences pour partager et expliciter la démarche Vallée de la Seine, ses acteurs, son cadre, mais aussi l'évolution des projets, les événements comme les Rencontres des agences, les séminaires autour du fleuve, de la logistique... Enfin, chaque année, la Coopération organisera une rencontre des agences de la Vallée de la Seine, structurée autour de visites de sites et de conférences sur un sujet stratégique.

Diversité des usages en bords de Seine, vue sur Poissy et Carrières-sous-Poissy



DRIEA/GOBRY

FNAU

Systèmes territoriaux régionaux – les territoires des nouvelles régions

La démarche Sytere, acronyme de « systèmes territoriaux régionaux », s'inscrit dans le cadre de la réforme territoriale et de la création des nouvelles régions. Commande politique du Bureau de la FNAU au réseau des agences d'urbanisme initiée en 2015, elle a pour enjeu d'apporter de nouveaux éclairages sur la construction des projets et des politiques publiques des nouvelles collectivités.

Il s'agit tout d'abord d'analyser les interrelations territoriales et de voir quels sont les liens entre les systèmes urbains des régions et les réseaux de villes. En effet, les territoires se développent aujourd'hui selon des logiques de multi-appartenance et dépendance les uns aux autres et ce à toutes les échelles, de l'intercommunalité à l'Union Européenne. L'objectif est donc de réfléchir aux nouveaux enjeux posés et à intégrer, et rendre cohérentes les politiques publiques, particulièrement du couple intercommunalité-région qui est amené à prendre de plus

en plus d'ampleur dans le développement urbain.

Il s'agit également de questionner les compétences partagées de ces deux niveaux de collectivité, au niveau du territoire vécu pour les intercommunalités, mais aussi au niveau européen pour les nouvelles régions et les métropoles qui ont pour vocation de s'affirmer dans cet espace comme des interlocuteurs de poids face à leurs homologues européennes.

Pour cela, la publication analyse les réseaux sous le prisme des grandes thématiques et enjeux d'aujourd'hui et de demain :

- la gouvernance, notamment au travers des différents modes et niveaux de coopération, plus ou moins souples, entre les territoires
- les écosystèmes économiques et les dynamiques locales, nationales et internationales de l'emploi, des entreprises et de l'innovation
- les mobilités des hommes et des biens et

la connectivité qui bouleverse les modes d'actions des acteurs économiques et les usages de la ville des citoyens

- les biens communs et notamment les questions de transition énergétique et de patrimoine
- les disparités et cohésion socio-économiques, en termes de qualité de vie, de santé ou de formation.

Ce travail paraît également à destination du grand public dans la collection Points FNAU chez Alternatives/Gallimard sous le titre *Les territoires des nouvelles régions*.



FNAU

MÉTROPOLES

PARIS MÉTROPOLE

L'abécédaire de la future Métropole du Grand Paris

La préfiguration de la métropole du Grand Paris (MGP), même si elle fut l'objet de débats, a été une entreprise partagée entre l'État et les élus. Preuve en est la composition de la « mission » dédiée à cette tâche, un GIP coprésidé par le préfet de région et le président de Paris Métropole et pourvue d'agents mis à disposition par les fonctions publiques, d'État, territoriale et parisienne. C'est pour ce commanditaire « hybride » qu'ont œuvré les deux agences, Apur et IAU-IdF, dans l'élaboration de l'Abécédaire de la MGP.

La dimension collective et processuelle de la construction métropolitaine transparaît dans ce document, organisé en deux carnets. Le premier dresse un état des lieux autour de quatre thématiques : une métropole mondiale, innovante et entreprenante, une métropole des habitants, une métropole solidaire et une métropole durable. Le second décrit la métropole de toutes les échelles avec la double ambition de la replacer dans son environnement géographique, de la région au continent européen, et de révéler les actions engagées par les collectivités dans les territoires qui sont l'identité de la métropole de demain.

L'objectif premier était de partager les connaissances en esquissant un portrait certes foisonnant mais documenté des réalités de la dynamique métropolitaine. C'est la raison pour laquelle l'Abécédaire est richement pourvu, et presque encyclopé-



Les dynamiques de projets à l'œuvre dans le Nord-Ouest de la Métropole

dique, en matière de cartes et données. Surtout, il s'agissait, alors que les discussions institutionnelles focalisaient l'attention, de préparer le terrain à une nouvelle gouvernance nécessairement basée sur la coopération entre des acteurs multiples. Il ne s'agit que d'une première pierre pour l'édification d'un bien commun. Comme tout bon dictionnaire il faut s'y référer régulièrement. L'Abécédaire a nourri le pré-diagnostic du projet métropolitain de la MGP. Il a alimenté des débats publics. Aujourd'hui des élus s'en emparent pour lancer la construction de leurs nouveaux territoires. Pourquoi pas un troisième carnet à cette maille pour continuer à tisser les liens caractéristiques du processus métropolitain ?

Point de vue de la DRIEA sur l'Abécédaire de la Métropole du Grand Paris

« Réalisé conjointement par l'APUR et l'IAU IDF, l'Abécédaire de la Métropole du Grand Paris a été une contribution très utile au diagnostic préalable à la création de la Métropole, intervenue au 1^{er} janvier 2016. L'Abécédaire a rassemblé au sein d'un même document, une indispensable base documentaire permettant de partager la connaissance sur la Métropole et sur ses territoires, et ainsi de mieux aborder les enjeux et les dynamiques et transformations engagées ».

MARSEILLE

Préparer la création de la Métropole Aix Marseille Provence

Le travail sur la question métropolitaine est ancien à l'Agam. Il a connu une forte accélération à partir du milieu des années 2000 dans le cadre de la coopération métropolitaine initiée par la DATAR et surtout à partir de 2012 avec la mise en place d'une mission dédiée. L'intervention de l'Agam a revêtu plusieurs formes :

- une dimension connaissance, diagnostic avec différentes publications qui cherchaient à objectiver des débats animés (atlas, comparaisons, production de données à cette échelle,...);
- un volet appui aux collectivités partenaires de l'Agam comme la ville de Marseille et la communauté urbaine associant dimensions connaissance, appuis juridiques et projets/projections ;
- une assistance régulière à la société civile à travers les conseils de développement du territoire dans lesquels l'Agam était invitée à apporter des éclairages et à participer à des productions collectives ;
- une implication dans les chantiers thématiques pilotés par la mission ad hoc sous la forme d'animation, de contributions, de co-rédactions (notamment dans le domaine des transports) et un suivi de la consultation urbaine organisée en 2015.

Plus globalement, l'Agam s'est aussi attachée à changer son horizon de réflexion par exemple en élargissant à l'échelle de la Métropole un espace d'observation. Elle a souhaité aussi contribuer à une forte acculturation de l'équipe d'études aux enjeux et questions métropolitains (visites, rencontres avec des acteurs, connaissances des projets).



Des corridors de mobilité dans la Métropole Aix Marseille Provence, structurés par les pôles urbains et économiques

PÉRIURBAIN - CAMPAGNES URBAINES

AMIENS

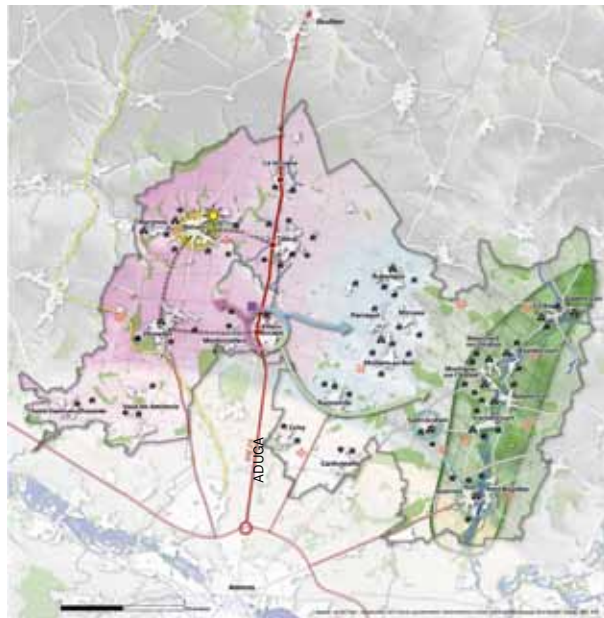
Les campagnes urbaines en mode projet

Les campagnes urbaines sont mal considérées. Reconnaître leurs singularités et leurs potentialités dans l'offre territoriale apparaît indispensable. La FNAU est engagée, depuis 2013, dans une démarche de capitalisation des projets qui les animent. De multiples occasions peuvent être mises à profit pour acter la contribution des campagnes urbaines dans un système territorial élargi : SCoT, PLUi, charte de territoire ou contrat de réciprocité.

Le Grand Amiénois est très concerné par cette question de la complémentarité et de l'équilibre urbain – rural. L'aire urbaine d'Amiens est bien celle d'une vaste campagne urbaine, au sein de laquelle agglomération, périurbanité et ruralité tissent des liens intimes. Pour bâtir un projet politique pour ce bassin de vie, les élus ont progressé en quatre étapes : la création d'une agence d'urbanisme, l'émergence d'un pays, la réalisation d'un SCoT de taille XXL, enfin, dès 2012, la quasi-généralisation de l'élaboration de PLU intercommunaux (11 EPCI sur 12). Processus autant que document final, le SCoT a témoigné de la force de l'apprentis-

sage d'autrui dans le dépassement de l'opposition entre l'urbain et le rural. Il s'agit là d'une question cruciale dans la relation urbain – rural : se connaître et comprendre les problématiques et les réalités de l'autre, hors des fantasmes ou de la condescendance. Au fil des réunions, se sont créées des habitudes de travail en commun en même temps qu'émergeait une conscience collective des richesses et potentiels que le territoire recèle.

Le pays du Grand Amiénois, en ayant fait le choix d'un SCoT instigateur, a consacré le rôle relais de l'intercommunalité, organisatrice et garante des équilibres sociaux, économiques et territoriaux. Ces dernières en ont pris pleinement la mesure. Accompagné par



Le plan de synthèse du PADD de la communauté de communes de Bocage Hallue, l'un des premiers PLUi élaborés dans la Somme

l'agence d'urbanisme et par la DDTM, l'ensemble des onze EPCI « ruraux » (allant de 18 à 67 communes) se sont saisies de la compétence « élaboration des documents d'urbanisme ».

TOURS

La périurbanisation comme une manifestation de la métropolisation

La Rencontre de la Fédération nationale des agences d'urbanisme en 2013, à Amiens, appelait à mettre les campagnes urbaines en mode projet. Le rapport « aménager les espaces ruraux et péri-urbains » coordonné par Frédéric Bonnet et remis à la Ministre de l'Égalité des territoires définissait, les contours, postures et outils de ce mode projet en plaçant les agences d'urbanisme au cœur des nouvelles médiation territoriales. Avec la recherche action « les ménages opérateurs d'une métropolisation qui ne dit pas son nom », soutenue par le PUCA et le CGET, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération de Tours (épaulée par le ETICS et CITERES de l'université F. Rabelais, A. Faure-IEP Grenoble, et C. Ghorra-Gobin-CNRS) passe ces bonnes disposi-

tions à l'épreuve d'une aire urbaine de 450 000 habitants.

Il s'agit de démontrer que la périurbanisation n'est pas le contraire de la métropolisation mais une de ses manifestations. Considérer que les recompositions territoriales à l'œuvre sont métropolitaines invite à revisiter en profondeur les politiques publiques. Cet aggiornamento est d'autant plus nécessaire que l'on observe que ce sont les ménages qui, par leurs pratiques et leurs représentations, sont les principaux promoteurs de cette métropolisation ordinaire, en l'absence d'un récit politique constitué. S'esquisse ainsi un art de faire où la pratique habitante et l'émotion sont au cœur d'un nouveau dialogue territorial.



Tours côté jardins

LES AGENCES À L'INTERNATIONAL

FNAU

La FNAU à l'international : quelles activités ?

Dans le cadre de l'explosion urbaine et du besoin de planification territoriale qui en découle, la FNAU valorise la vision française de l'urbanisme en favorisant partenariats et échanges à l'international et en portant directement la voix française dans les réflexions sur les politiques urbaines et débats internationaux sur la construction de la ville et des territoires durables. Elle travaille au côté des grands acteurs et bailleurs internationaux tels ONU-Habitat, Cities Alliance, Cités et Gouvernements Locaux Unis (CGLU), Network of Regional Governments for Sustainable Development (nrg4sd), Cités Unies France (CUf), General Assembly of Partners (GAP), World Urban Campaign, ou l'Agence Française de Développement (AFD). La FNAU recense également les interventions des agences d'urbanisme dans une soixan-

taine de villes dans le monde ces quinze dernières années.

Présente dès 2012 au côté du Partenariat Français pour la Ville et les Territoires (PFVT), au Forum urbain mondial de Naples pour présenter un document d'« orientations françaises pour la planification stratégique », la FNAU poursuit ces grandes rencontres internationales en 2016. Après l'organisation du Campus urbain de Paris dans le cadre de la World Urban Campaign sur les questions de planification intelligente pour une ville durable, la FNAU est présente à Habitat III et à Climate Chance pour promouvoir l'expertise française sur la planification. Ces événements permettront également une mise en réseau des fédérations d'agences urbaines dans le monde pour porter les enjeux d'une planification durable et intégrée.



Le Campus
urbain de
Paris, janvier
2016

FNAU

LE HAVRE

Weastflows, un projet européen au service des stratégies territoriales

De 2011 à 2015, l'Agence d'urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine a été partenaire du projet européen Weastflows issu du programme INTERREG IVB pour l'Europe du Nord-Ouest. Weastflows avait pour ambition de répondre aux enjeux européens de développement des relations Est/Ouest et de mise en œuvre de solutions durable pour le transport de marchandises en faveur des modes ferroviaire et fluvial. En analysant le réseau d'infrastructures, en qualifiant la congestion et en mettant en évidence les solutions portuaires de l'Ouest de l'Europe, les travaux de l'AURH ont permis d'identifier des itinéraires alternatifs aux grands itinéraires européens du transport de marchandises (corridors RTE-T). Parmi ces solutions, la vallée de la Seine et ses ports sont aujourd'hui un maillon essentiel et reconnu du réseau de transport européen via le corridor Atlantique connectant le Havre au Sud de l'Europe (Espagne, Portugal) et à l'Est jusqu'à Mannheim.

LORRAINE NORD

Prospective démographique aux quatre frontières

Au nord d'une région que l'on appelait hier Lorraine, se dresse depuis vingt ans un soi-disant « petit » État que l'on appelle toujours Luxembourg, et dont le développement presque exponentiel impacte directement l'ensemble de ses territoires voisins qui composent la Grande Région Transfrontalière aux quatre frontières européennes. L'AGAPE, sollicitée par ses partenaires, s'est penchée non seulement sur le contexte démographique dans lequel s'est fait ce développement, mais a également cherché à déterminer si les vingt prochaines années seraient du même acabit. Car malgré l'enjeu, et alors que chaque territoire réalise individuellement des perspectives démographiques, personne n'avait jusque-là jugé bon de les juxtaposer... Le résultat s'est pourtant révélé saisissant.

Au cours des 15 dernières années, si le Luxembourg a pu connaître un tel développement, il le doit à une situation démographique très favorable, où la population de cette Grande Région de 11 millions d'habitants était en plein développement (+ 200 000 habitants), et surtout où sa population active connaissait une croissance très nette (+ 300 000 actifs). Or, de profondes mutations démographiques risquent de bouleverser nos certitudes. La population dite « dépendante » (+ de 65 ans) va exploser (+ 900 000 habitants) ; concomitamment, le « réservoir » de main d'œuvre va drastiquement s'assécher (- 700 000 actifs) sous l'effet d'une décroissance démographique allemande brutale (-25% d'actifs) ; et le Luxembourg, dont les

perspectives économiques sont toujours aussi ambitieuses, risque de ne trouver de frontaliers que de cette région autrefois dite Lorraine.

Si rien n'est écrit dans le marbre, les signaux sur lesquels reposent ces perspectives sont suffisamment forts pour laisser peu de place au doute. Et, si cette situation à venir posera un problème commun à la Région des quatre frontières, elle en posera un encore plus prégnant en Lorraine Nord. L'enjeu est tel qu'il devrait être au cœur des discussions transfrontalières afin de construire notre co-développement. La Commission intergouvernementale franco-luxembourgeoise peut constituer pour l'État français un lieu idoine afin d'en faire un sujet de débat avec ses partenaires grand-ducaux.

COMPRENDRE ET APPRÉHENDER LES TERRITOIRES

Les agences d'urbanisme ont développé de nombreux systèmes d'observation pour comprendre et appréhender les enjeux territoriaux. Elles fournissent à l'État et à ses services un accès aux analyses des observatoires locaux, dans un esprit de capitalisation nationale des données locales.

OBSERVER

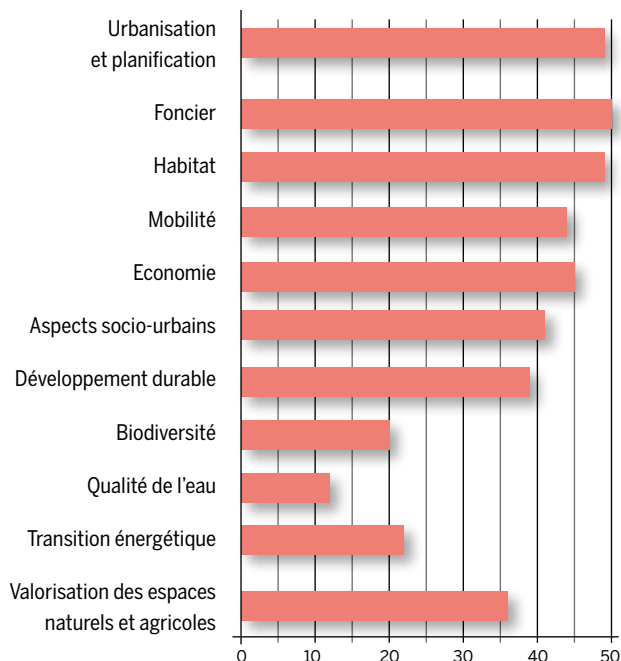
RÉSULTATS ENQUÊTE

L'observation, socle des agences

Toutes les agences d'urbanisme possèdent plusieurs observatoires, qui couvrent de très nombreux sujets. On en recensait 318 en 2012. Les agences suivent toutes (plus de 95%) l'urbanisation et les documents d'urbanisme, le foncier et les politiques locales de l'habitat. 90% observent également les évolutions en matière de mobilités et d'économie. La moitié des observatoires locaux des loyers (OLL) sont gérés par des agences en partenariat avec l'État. Outre les OLL, la moitié des agences comptent des observatoires copilotés avec les services de l'État, qui portent quant à eux principalement sur la consommation d'espace et les copropriétés dégradées.

De manière générale, les services déconcentrés sont partenaires et font preuve d'intérêt pour les productions de ces observatoires (72%), voire sont très intéressés et actifs au sein des instances (16%).

Thèmes des observatoires



Observatoires : l'usage fait en services déconcentrés de l'État, quelques exemples

● **Dans le Bas-Rhin**, les différents observatoires de l'ADEUS (portant notamment sur les déplacements, l'habitat, le foncier et les loyers) permettent à la DREAL de développer son expertise thématique et territoriale dans le cadre de ses travaux, de l'analyse des documents de planification et de l'organisation de démarches pédagogiques. Ils alimentent également les démarches portées par l'État, telles que la Plateforme Régionale du Foncier en Alsace et de la Consommation des Espaces (PREFACE), le SRCE...

● **Dans le Morbihan**, les données fournies par l'AUDELOIR alimentent tant la connaissance générale des services de l'État sur des thèmes généraux (économie des territoires, urbanisation...) que sur le territoire régional et local (pays de Lorient). Ces connaissances sont particulièrement utiles pour construire une vision stratégique du territoire.

● **En Guyane**, les productions de l'AUDeG permettent à l'État de disposer de données fiables concernant des phénomènes importants (recensement de l'habitat spontané, par exemple) et permettent ainsi à la DEAL d'améliorer sa connaissance du tissu urbain guyanais, d'envisager des actions et de sensibiliser ses partenaires. L'une des questions prégnantes reste la capacité à pérenniser et à reconduire, à des pas de temps adaptés, l'observation de ces phénomènes.

● **Dans la Somme**, les données de l'ADUGA permettent notamment à la DREAL de disposer d'informations complémentaires pour la rédaction de ses avis, des « dire » de l'État, etc.

● **Dans le Vaucluse**, les données des observatoires de l'AURAV sont utiles à la DDT pour nourrir son argumentaire dans le cadre des avis sur les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLH...).

● **En Ile-et-Vilaine** également, les productions des observatoires de l'AUDIAR sont utilisées par la DDTM pour la réalisation de diagnostics et la production de notes d'enjeux dans le cadre de l'association des services de l'État à l'élaboration des documents d'urbanisme (SCoT, PLUi).

● **En Moselle et Meurthe-et-Moselle**, la DREAL, les deux DDT et l'ancien Conseil régional de Lorraine ont demandé à l'AGAPE, l'ADUAN et l'AGURAM de mettre en place une plate-forme d'échanges inter-agences d'urbanisme. Ce travail de mutualisation des données et des expertises est aujourd'hui finalisé.

RÉSULTATS ENQUÊTE

L'implication des agences d'urbanisme dans l'observation des loyers

Onze observatoires locaux des loyers (OLL) sur les 24 existants sont portés en 2016 par des agences d'urbanisme. Par ailleurs presque toutes les agences d'urbanisme comportent un ou des observatoires en lien avec l'habitat. Les résultats des OLL trouvent une déclinaison concrète et immédiate dans les PLH et maintenant les PLUi 3 en 1. Les données des loyers sont également utilisées dans d'autres études conduites par les agences d'urbanisme, qui ont des impacts forts sur les marchés locaux de l'habitat (loyer de conventionnement ANAH, loyer plafond Pinel, échanges avec les bailleurs sociaux). Si l'observation des loyers est plébiscitée et nécessaire pour le pilotage des politiques de l'habitat, il est également fait le constat que la simple connaissance des niveaux de loyers favorise une autorégulation du marché. Aussi les OLL, même sans dispositif d'encadrement, ont un effet positif sur les marchés locatifs.



Les niveaux de loyers selon le site de l'ANIL

NANTES

Observation des loyers et de la vacance locative

L'observatoire locatif privé Cina-Auran a été créé 2009 suite aux réflexions de l'Agence d'urbanisme de Nantes (Auran) et des professionnels de l'immobilier réunis au sein du Cina (Club Immobilier Nantes Atlantique). Cet observatoire propose des analyses trimestrielles des loyers et de la vacance locative. Fin 2012, l'observatoire a été retenu dans le dispositif national d'observation des loyers. L'analyse des données de l'échantillon Cina-Auran chaque trimestre permet de donner des tendances quasiment en temps réel, complémentaires des chiffres publiés nationalement. Au-delà des niveaux de loyers, l'observatoire mesure la vacance locative du marché locatif privé en s'appuyant sur une observation trimestrielle de 11 000 logements (soit 14% du parc locatif privé de Nantes Métropole). En dehors des variations saisonnières liées notamment au calendrier universitaire, le taux instantané de vacance sur la métropole nantaise reste relativement stable. Les

logements anciens ont un taux de vacance légèrement plus élevé que les logements neufs.

Le comité de pilotage, co-animé par le Cina et l'Auran est un lieu d'échanges central pour les partenaires de l'observatoire. Il est composé de gestionnaires, de notaires, de promoteurs, de l'Adil, de l'État, de Nantes Métropole. Ce comité de pilotage aux regards variés permet de mieux comprendre les évolutions du parc locatif privé, de mieux interpréter les niveaux de loyers et de vacance locative, de mieux positionner l'offre produite en logement neuf par rapport au parc locatif privé existant. Les résultats de l'observatoire concourent ainsi à accompagner des politiques publiques mises en œuvre par Nantes Métropole et à alimenter différentes études. En 2015, dans le cadre d'études menées par l'État, des analyses sur la précarité énergétique des logements et sur les logements défiscalisés ont par exemple été réalisées.

TOULOUSE

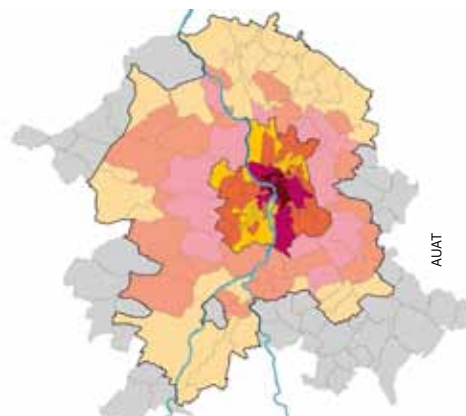
Une transparence des loyers au service de tous

L'enjeu de l'observatoire des loyers est d'améliorer la connaissance du marché locatif en constituant une base de données fiable tout en garantissant la confidentialité des données. L'OLL répond aux besoins des locataires et des propriétaires mais constitue également un outil pour les professionnels de l'immobilier leur permettant de bénéficier de références locatives détaillées sur les 114 communes couvertes. Les données continuent également à améliorer la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques du logement.

Sur l'ensemble de l'agglomération de Toulouse, le loyer moyen est de 10,01 € par m² hors charge. Les facteurs importants qui déterminent le loyer sont la localisation évidemment, mais également la taille du logement (plus le logement est petit, plus le loyer au m² est élevé, variant de 8,9 €/m² pour un appartement de quatre pièces et plus jusqu'à 14,0 €/m² pour un appartement d'une pièce), la période de construction (des loyers plus faibles dans le parc des années 60) et l'ancienneté d'occupation (le loyer à la relocation est quasi identique au loyer payé par les locataires entrés 1 an à 2 ans avant, montrant une quasi stabilité du marché locatif en général sur l'agglomération).

À Toulouse, l'OLL se fiabilise chaque année. Il est passé d'une trentaine de professionnels mobilisés en 2014, à près de 70 administrateurs de biens ou agences immobilières en 2015. Le taux de sondage est de 13% du parc locatif privé en 2015, et jusqu'à 18% des relocations de l'année.

Les 8 secteurs de l'observatoire des loyers de l'agglomération toulousaine



AIX-EN-PROVENCE

ID20 : Observer les dynamiques territoriales

iD20 est un outil stratégique d'aide à la décision initié et mis en œuvre par l'AUPA, en étroite collaboration avec la Communauté du Pays d'Aix. Cette démarche originale repose sur un partenariat « actif » associant d'autres structures (Ville d'Aix - Chambre de Métiers - Office de Tourisme - Rectorat - Pays d'Aix Développement - communes du Pays d'Aix).

Ce baromètre territorial permet d'améliorer la connaissance des territoires et des dynamiques à l'œuvre pour adapter et optimiser l'action publique. En prenant appui sur vingt indicateurs stratégiques et transversaux, iD20 permet de mesurer le niveau d'attractivité et de « performance » de ce territoire, mais aussi d'évaluer sa qualité de vie, dans une approche comparative. Une telle approche transversale se révèle particulièrement pertinente pour éclairer les stratégies de développement.

La première saison d'iD20 a permis de mettre en évidence que le mode de développement du Pays d'Aix est en pleine mutation depuis le milieu des années 2000. Très clairement, il y a un « avant » et un « après » crise (2007/2008) aux multiples conséquences... S'il est vrai que le Pays d'Aix a été à l'avant-

garde économique pendant de nombreuses années et particulièrement au début des années 2000, la crise a sensiblement changé la donne. Après des années d'hyper-attractivité, la tendance est clairement au ralentissement. Outre les conséquences économiques, l'ampleur socio-démographique et sociétale de ces évolutions pose la question du rôle et de la place du Pays d'Aix dans son environnement métropolitain.

Très concrètement, les éléments d'analyse issus d'iD20 ont servi de support aux réflexions sur la finalisation du SCoT, du PLH et du PDU. Ils ont aussi été les supports de différents séminaires consacrés à la prospective ou à la politique de la ville.

La démarche d'iD20 s'est poursuivie en 2015 avec la mise à jour des indicateurs pour la période 2012/2014. Elle a fait l'objet d'une restitution et discussion au Comité de pilotage et technique à la fondation Vasarely le 15 décembre 2015, devant les élus et les partenaires.



Pays d'Aix : un mode de développement en mutation ?

De nouveaux indicateurs, notamment sur le thème de la santé ou encore sur l'évaluation des flux (travail en cours avec la direction des transports et l'AUPA sur les données de téléphonie portable), sont en cours d'élaboration afin d'enrichir cette démarche d'observation.

FNAU-ADCF

Observ'Agglo, la mise en réseau de l'observation des agglomérations

Le projet Observ'Agglo, initié par l'AdCF et la FNAU en 2013, est la traduction de la volonté des agences d'urbanisme et des grandes agglomérations françaises de créer un outil mutualisé d'observation des principales agglomérations françaises.

Cette démarche a été initiée suite à la publication par Rennes Métropole et Grenoble-Alpes Métropole de leurs baromètres métropolitains, outils d'analyse de leur territoire à travers une série d'indicateurs clés. L'enjeu d'Observ'Agglo est de regarder de façon systématique comment se positionne un panel d'agglomérations similaires afin de dégager des similitudes, des particularités et de mieux comprendre les enjeux spécifiques à chaque agglomération.

En 2016, la démarche porte sur les 36 agglomérations françaises de plus de 200 000 habitants (hors Île-de-France) et 50 indicateurs répartis selon 10 thématiques (démographie, habitat, emploi...).



Avec Observ'Agglo, il s'agit de créer un dispositif pour et par les agglomérations, basé sur une expertise bottom-up, émanant des acteurs de terrain des territoires. Pour cela, un réseau d'experts issus des agences d'urbanisme et des agglomérations a été mis en place dès le début de la démarche, ce qui a permis une sélection conjointe d'indicateurs robustes, fiables et originaux et une véritable co-construction des bases de données sur l'ensemble des champs du développement urbain. De plus, ce réseau a permis de développer des indicateurs originaux, grâce à la remontée locale de données, qui permettent d'aborder certains enjeux sous un angle nouveau.

Cette démarche apporte enfin et surtout des éléments de compréhension des dynamiques socio-spatiales des principales agglomérations à l'échelle nationale. La démarche a vocation à être pérenne et les bases de données qui alimentent Observ'Agglo seront mises à jour tous les deux ans.

Les spécificités de l'observation ultra-marine

GUYANE

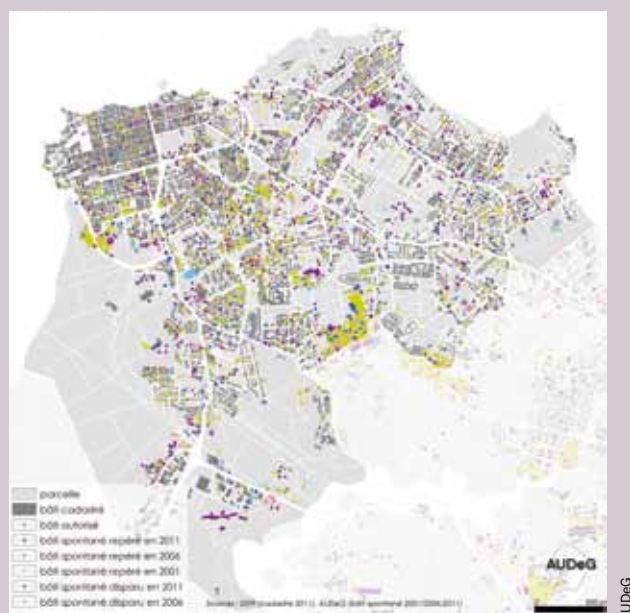
L'observation : un préalable à la lutte contre l'urbanisation spontanée

En Guyane, l'agence d'urbanisme participe, depuis une quinzaine d'années, à la connaissance du phénomène d'urbanisation spontanée. Celui-ci touche le territoire de manière alarmante (40% du bâti existant est édifié sans autorisation, soient 30 000 constructions), mais demeure mal appréhendé par les acteurs publics. L'urbanisation spontanée est, par essence, l'opposé de la planification urbaine. Elle est d'autant plus problématique alors que la Guyane verra sa population doubler d'ici 2030. C'est dans ce contexte que la DEAL a souhaité amorcer un nouveau cycle d'étude en inscrivant l'actualisation du recensement des constructions illégales au programme partenarial de l'agence. Mieux connaître l'urbanisation illégale, c'est aussi mieux connaître le territoire, ses populations et ses attentes. Afin de quantifier et qualifier ces dynamiques, l'AUDeG a développé une méthodologie spécifique d'identification cartographique du bâti spontané. Des analyses thématiques (risques, insalubrité, agricole, naturel, foncier...) ont permis l'observation de situations variées mais surtout l'identification de secteurs prio-

ritaires d'intervention. L'étude vérifie et parfois contredit certaines idées reçues. Par exemple, on assimile souvent le spontané à de l'habitat insalubre de type bidonville squattant des terrains État, alors que les analyses ont mis en lumière que ces situations sont plutôt exceptionnelles.

Face à l'ampleur et aux multiples formes du phénomène, les pouvoirs publics doivent répondre en articulant les politiques de sensibilisation, de police de l'urbanisme, de régularisations et d'aménagements innovants. Cette étude permet à l'État de s'interroger sur sa responsabilité face à l'urbanisation illégale en zone à risque inconstructible, son rôle dans la lutte contre l'insalubrité favorisant le développement des maladies vectorielles (zika, dengue, chikungunya...) et la maîtrise de son propre foncier (97% du foncier appartient à l'État) en vue d'une mobilisation pour la prochaine Opération d'Intérêt National.

La lutte contre l'urbanisation spontanée impose une véritable synergie entre les acteurs. L'agence d'urbanisme pourra être un levier privilégié de cette mise en réseau et notamment de la place de l'État au service des collectivités locales.



Repérage du bâti spontané à Cayenne



Habitat indigne dans le Sud de La Réunion

LA RÉUNION

Observer l'habitat indigne

La prise en considération par la loi Letchimy des spécificités de l'Outre-mer a mis à disposition de nouveaux outils d'intervention (PCLH-PILHI). Le recensement des Zones d'Habitat Précaire et Insalubre (ZHPI) réalisé à l'échelle régionale par l'AGORAH sur la période 2006-2008 a montré que les méthodes d'appropriation par les EPCI sont hétérogènes. L'impulsion des services de l'État à refonder un observatoire de l'habitat indigne a permis à l'agence de travailler avec les EPCI à l'uniformisation des données. Les résultats les plus récents relèvent sur le territoire de l'intercommunalité de l'Est, un niveau identique en 2013 à la situation enregistrée cinq ans auparavant, soit 3 010 logements avec un double mouvement à la fois de sorties d'insalubrité pour un tiers des logements repérés et concomitamment, l'apparition dans la même proportion de nouvelles situations malgré des disparités par communes. 72 % de ces logements sont en mauvais et très mauvais état nécessitant des améliorations lourdes avec une démolition/reconstruction partielle voire totale. Sur le bassin de vie Ouest, l'actualisation entreprise sur les sites prioritaires d'intervention fait ressortir une baisse oscillant entre moins 6% et moins 60% avec des problématiques d'occupants sans titre et des situations d'indivisions ne facilitant pas l'action.

Le point de vue de la DEAL de La Réunion

« L'observatoire de l'habitat indigne piloté par l'AGORAH contribue fortement à l'élaboration des Plans communaux de lutte contre l'habitat indigne (PCLHI) et des Plans intercommunaux de lutte contre l'habitat insalubre (PILHI), documents essentiels pour un traitement coordonné et organisé de ce phénomène. En effet, cet observatoire permet d'harmoniser les données et les indicateurs de suivi pour l'ensemble des collectivités membres de l'agence. Il réalise également des productions très utiles en matière d'analyses et de bilans relatifs à la résorption de l'habitat indigne sur l'île de La Réunion ».

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : DE L'OBSERVATION À L'ACTION

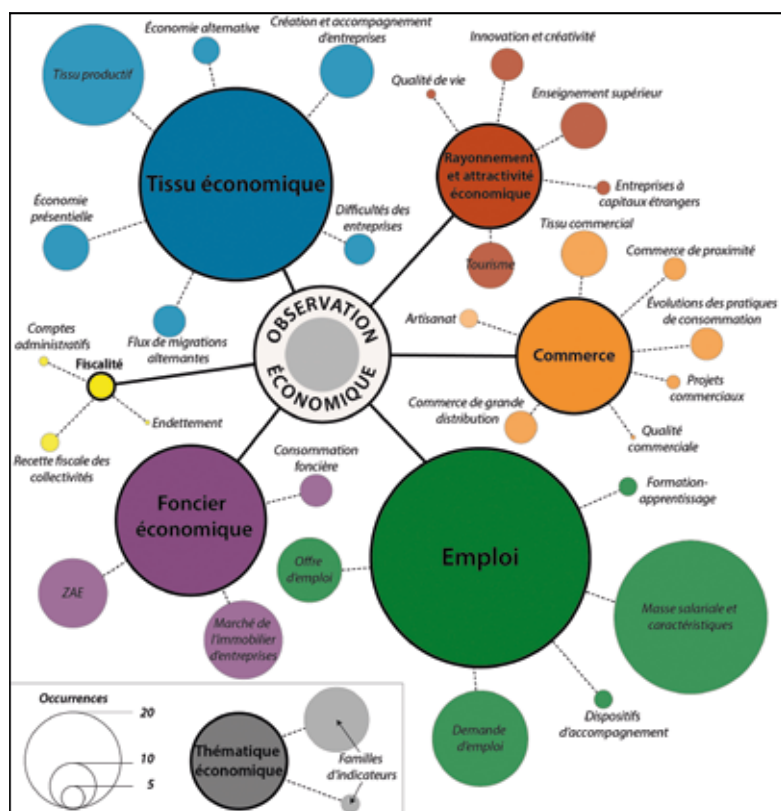
RÉSULTATS ENQUÊTE GUYANE

Les observatoires économiques en agences d'urbanisme

Les agences d'urbanisme s'attachent à déchiffrer les trajectoires économiques territoriales, les économies émergentes, les interactions et coopérations d'innovation qui forment le capital immatériel des territoires. Dans l'enquête de la FNAU en 2015, 88% d'entre elles disposent au moins d'un observatoire consacré à l'économie et 73% sont mobilisées sur des études amont favorisant le développement économique ou l'investissement. L'Agence d'urbanisme de la Guyane, l'AU-DeG, a également souhaité se doter de son propre observatoire économique. Dans ce cadre, elle a recensé en 2016 les observatoires économiques existants au sein du réseau de la FNAU. L'objectif était d'extraire un maximum d'information sur les thèmes abordés, le format des données diffusées, des sources utilisées, des partenariats établis... pour s'appuyer sur l'expérience des agences et connaître le champ d'activité des observatoires économiques. L'étude a répertorié 62 observatoires dont 4 sont en cours de création. 44 agences disposent d'outils d'observation de l'économie dont 45% des observatoires ciblent une thématique spécifique (zones d'activités économique) ou bien 37% traitent de manière plus générale la question, comme l'observatoire de l'économie et de l'emploi. Parmi ces observatoires, ont été recensées 161 publications dont 55% représentent des notes, cahiers ou lettres d'agence. Les rap-

ports d'études représentent quant à eux 22% et 7% pour les atlas. Concernant le champ d'analyse des observatoires économiques, l'emploi et le tissu économique sont majoritaires dans les publications

recensées du fait d'un accès facile aux données produites par les organismes publics. Ce travail met également en avant le caractère multi-partenarial de ces dispositifs d'observation.



Les thématiques couvertes par les observatoires économiques des agences d'urbanisme

AUDEG

LYON

Opale, un outil d'aide à la décision pour les acteurs économiques lyonnais

L'Opale (Observatoire partenarial lyonnais en économie) est un outil d'aide à la décision au service des acteurs de la gouvernance économique lyonnaise. À l'écoute de ses partenaires, il s'adapte en permanence à leurs nouveaux besoins et enrichit son champ d'intervention. Il réalise des études économiques diversifiées : note de conjoncture, veille sur les entreprises, études sectorielles et territoriales, tableaux de bord de l'emploi et de l'insertion... C'est également un lieu d'échanges et de débat sur la situation et les évolutions de l'économie de la métropole lyonnaise.

Fondé en 2000, l'Opale compte aujourd'hui vingt partenaires, parmi lesquels la Métropole de Lyon, la CCI de Lyon, la Chambre de métiers du Rhône, le Medef Lyon-Rhône, la CGPME du Rhône, l'Université de Lyon, l'État (SGAR), Pôle emploi, l'Insee, la Banque de France, l'Urssaf, la Caisse des dépôts... Il est porté par l'Agence d'urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise. Précurseur au sein du réseau des agences d'urbanisme, il est un outil qui essaime et fait référence dans d'autres territoires métropolitains.



URBALYON

DUNKERQUE/LE HAVRE**La Toile industrielle®, un outil qui bouscule les stratégies territoriales**

L'observation économique constitue un outil incontournable pour les stratégies territoriales. Les agences d'urbanisme l'ont compris depuis longtemps et sont aujourd'hui reconnues pour leur savoir-faire et leur capacité d'innovation dans ce domaine. Pourtant, celles-ci reconnaissent la nécessité d'aller plus loin dans la compréhension des mécanismes complexes liant les phénomènes globaux, aux échelles internationales, et les réalités locales, ancrées au quotidien des territoires.

L'agence d'urbanisme de Dunkerque, a tenté de répondre à ce défi en créant la première « Toile Industrielle® ». Celle-ci est une représentation des principaux échanges et relations qu'ont développés les industries du bassin d'emploi. Leurs liens commerciaux établis avec les grands marchés internationaux, les ports et les sous-traitants sont représentés par des flèches de couleur et le tout est alimenté par des données enrichies quotidiennement.

La toile permet d'assurer le partage de l'information et l'accompagnement des coopé-

rations entre établissements. Il intéresse aussi bien les investisseurs (qui pourront y trouver des fournisseurs, clients et sous-traitants potentiels) que le service public de l'emploi et, plus largement les services de l'État qui s'en servent comme outil prospectif.

Dès sa publication, la toile a servi de document d'appui aux négociations liées à l'arrêt de la raffinerie Total. Affichée dans les bureaux de nombreuses entreprises et au port, elle est couramment utilisée pour rechercher de nouvelles opportunités d'économie circulaire. Selon Dunkerque Promotion « *c'est l'outil idéal pour présenter l'écosystème industriel et le potentiel d'économie circulaire de Dunkerque à des prospects* ». Elle a également été débattue avec plusieurs scientifiques, notamment Jeremy Rifkin et Suren Erkman qui l'ont découverte en 2015 lors de leur venue à Dunkerque.

Grâce à l'appui des partenaires de l'AGUR et, notamment la Communauté urbaine et le Port de Dunkerque, la toile est régulière-

ment mise à jour et poursuit son développement numérique.

D'un profil territorial très voisin de celui du Dunkerquois, l'Agence d'urbanisme de la Région du Havre et de l'Estuaire de la Seine (AURH) s'est inspirée de l'approche et de la démarche développées par l'AGUR en privilégiant la dimension numérique.

Ainsi l'AURH conduit depuis 2014 le projet de Toile industrielle® de l'Estuaire de la Seine. Elle a créé pour son partenariat (collectivités territoriales, ports du Havre et de Rouen, chambre de commerce, agences de développement économique, services de l'État, association d'industriels,...) un portail collaboratif permettant à la fois de visualiser l'écosystème économique estuarien, d'enrichir et d'interroger des bases de données organisées.

Ces approches et l'outil « Toile industrielle® » pourraient être dupliqués sur d'autres places industrielles et/ou portuaires car ils permettent aux territoires qui s'en saisissent, de faire face aux ruptures de modèles et aux défis économiques actuels.



Poster de la toile industrielle dunkerquoise

Le regard de la DREAL Normandie sur le rôle de l'AURH dans la Charte Ville-Port

« Le rôle de l'AURH dans le cadre de la Charte Ville-Port a été absolument essentiel. Cette Charte associe les services de l'État, les collectivités et le monde économique en vue de définir un cadre de référence pour assurer le développement du port du Havre, dans une logique territoriale et économique. Elle permet dorénavant d'interroger les collectivités d'une manière très large, sur le lien physique entre le port et la ville, mais également sur des questions plus globales telles que la logistique, la connexion du port aux grands réseaux (ferré, fluvial)... ».

Partager la connaissance : échanges et éducation populaire

Les agences d'urbanisme travaillent à partager l'expertise qu'elles produisent et à développer la connaissance territoriale. Notes rapides, communication grand public, expositions, rencontres entre citoyens, élus et techniciens, se développent ; avec pour objectif d'aider les acteurs locaux et les habitants à imaginer comment bâtir ensemble un fonctionnement territorial durable.

STRASBOURG

PARTAGER AVEC LE GRAND PUBLIC LE DÉFRICHAGE D'UNE ACTUALITÉ COMPLEXE

Depuis 2010, l'ADEUS a mis en place des Rencontres, conférences-débat en soirée, ou des Journées de séminaire, au rythme d'une dizaine par an. Les Rencontres, mises en ligne sur www.adeus.org, ont trouvé un public fidèle représentant à chaque fois plus d'une cinquantaine d'organismes, facilitant une réflexion suivie entre associations, élus, socio-professionnels mais aussi étudiants, retraités et tout simplement grand public.

L'agence compte ainsi partager le défrichage d'une actualité complexe : les mutations de notre société et leur lien avec les politiques publiques, sous des angles tour à tour économiques, sociologiques, philosophiques, institutionnels,... Praticiens, universitaires, élus, nationaux et internationaux, interviennent et pour la moitié du temps échangent avec le public.

Les neuf Rencontres 2015 ont porté sur l'interaction entre métropolisation et économie, modes de vie, mobilités. Également, une journée « Attractivité des territoires : mirages, virages et ancrages » a permis d'anticiper le passage en grande région par des réactions d'élus aux propos de chercheurs. La thèse proposée : le besoin d'organiser dorénavant des alliances entre élus des métropoles, campagnes urbaines et villages ruraux, mais aussi entre ex-régions, pour organiser des retombées collectives.



Laure-Agnès Caradec, présidente de l'Agam, aux Rencontres

MARSEILLE

LES RENCONTRES DE L'AGAM

Parmi ses missions, l'Agam accorde une place importante à la pédagogie, l'explication en direction des élus, des décideurs, des acteurs du territoire. Dans cet objectif, elle développe toute une série d'actions. Parmi la panoplie proposée, des « Rencontres de l'Agam » organisées une fois par trimestre sur des thèmes et sujets où l'Agam a déjà exprimé un dire d'expert ou produit une analyse et destinées à susciter échanges et débats. Au programme cette année :

- une manifestation sur l'impact des nouvelles économies pour redynamiser le centre ville de Marseille qui a permis de souligner l'enjeu du numérique et des industries créatives,
- une sur les enjeux de l'habitat qui est une des grandes compétences de la nouvelle métropole et pour laquelle de nouvelles avancées sont attendues notamment pour un meilleur rééquilibrage de l'offre et un effort sur le parc privé,
- enfin, une sur les Formes Urbaines dont la prise en compte est essentielle pour apporter des réponses adaptées et innovantes aux enjeux de la ville compacte.



Faire débattre les acteurs des territoires

ANGERS

ET DEMAIN ? LES MATINS DE L'AURA POUR EN PARLER

À la lumière d'analyses sur les évolutions sociétales, les changements de mode de vie et leurs impacts sur les fonctionnements territoriaux et urbains, *Les Matins de l'aura*, le temps d'un petit ou grand café, offrent au grand public et acteurs politiques ou professionnels un temps d'analyse prospective et de débat associé autour de questions « d'actualité ». Ont ainsi été déjà largement explorés, pour faire déjà projet demain, les mobilités numériques et le logement évolutif.

C. Béchu, Président de l'aura, invite au débat !



IAU - IDF

DÉCRYPTER ET PARTAGER LES RÉALITÉS EN MOUVEMENT

L'IAU organise régulièrement des petits déjeuners décideurs/chercheurs sur un thème d'actualité, transversal et stratégique pour le développement de la région. Ouverts au public, ils font dialoguer des experts de l'IAU, des décideurs et des chercheurs qui confrontent leurs points de vue puis débattent avec les participants. Après un cycle consacré à la résilience urbaine, l'innovation est à l'affiche sous plusieurs angles : la ville et les créatifs, les équipements sportifs en ville, l'habitat de seniors. Il s'agit pour l'institut de croiser des analyses nuancées afin d'appréhender sans détour les enjeux sociétaux actuels.



Invitation à un petit-déjeuner décideurs-chercheurs

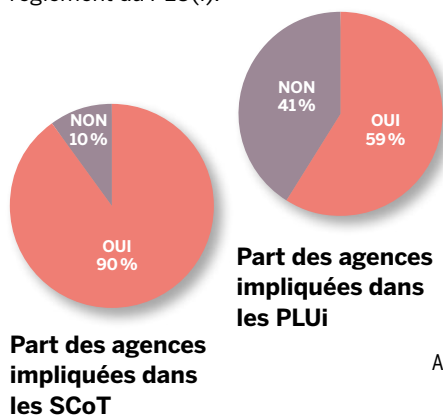
VERS DES VILLES DURABLES

Les agences d'urbanisme soutiennent les actions de l'État en faveur de la ville durable et de l'habitat, que ce soit en accompagnant des démarches spécifiques faisant l'objet de labellisation ou d'appel à manifestation d'intérêt, dans le domaine de la planification intégrée ou de démarches plus thématiques concernant le foncier, l'habitat ou les mobilités.

RÉSULTATS ENQUÊTE

Pour une planification durable et intégrée

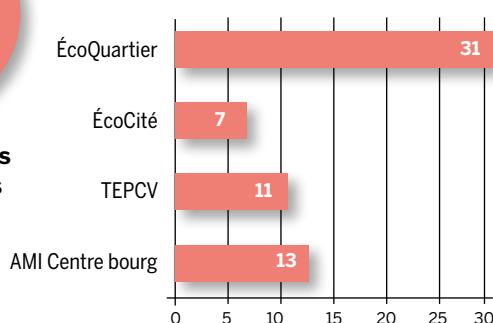
La planification est depuis l'origine un des cœurs de métiers des agences d'urbanisme. 90% des agences participent à l'élaboration de SCoT – de plusieurs dans la plupart des cas. En 2015, 30 agences sur 53 travaillent à l'élaboration de PLUi, selon des modalités diverses, ce qui représente 67 PLUi, dont 11 PLUi de métropoles, 3 de communautés urbaines, 12 de communautés d'agglomérations et 41 PLUi de communautés de communes. Tout naturellement les agences sont impliquées au sein du club PLUi porté par le MLHD. C'est également le réseau des agences d'urbanisme qui réalise pour le ministère le nouveau guide d'élaboration du règlement du PLUi(i).



Par ailleurs, 95% des agences participent à l'élaboration de trames vertes et bleues (TVB), la moitié à l'élaboration de Plan Climat Energie territoire (PCET) et 20% à des agendas 21.

50 agences accompagnent sur leur territoires certaines des actions de l'État en matière de ville durable. Ainsi 76% des agences accompagnent des démarches d'EcoQuartiers. 7 agences sont impliquées dans des candidatures d'Ecocités, 11 sur des projets de Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), 13 sur des appels à manifestation d'intérêt Centre bourg. Enfin 2 agences ont travaillé sur 2 des 4 contrats de réciprocité existants.

Participations des agences aux actions de l'État pour la ville durable



Point de vue de la DREAL Languedoc-Roussillon Midi-Pyrénées sur l'agence de Toulouse et les EcoQuartiers

« Ces dernières années, l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement Toulouse aire urbaine (AUAT) a été utilement associée à plusieurs projets d'EcoQuartiers sur le territoire : la ZAC « Andromède » à Blagnac-Beauzelle (labellisée en 2014) ; le quartier « Vidailhan » à Balma (labellisé en 2014) ; le quartier « Maragon-Floralies » à Ramonville-Saint-Agne (Engagé dans la labellisation en 2014)... De par son expertise, l'AUAT a pu accompagner ces collectivités lors de l'étude de faisabilité des projets, lors de la phase d'élaboration et/ou pendant la phase de concertation ».

AMIENS

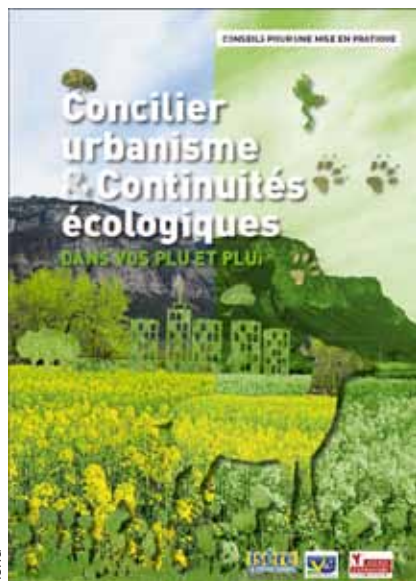
PAYS DE LA LOIRE

Clubs PLUi : dynamique nationale et mobilisations locales

Le ministère du Logement et de l'Égalité des territoires assure le pilotage du Club PLUi national. Ouvert aux acteurs impliqués dans l'élaboration des Plan Locaux d'Urbanisme intercommunaux, ce club constitue un espace précieux pour bénéficier d'apports méthodologiques et d'informations lors de l'élaboration de documents de planification, pour rencontrer et échanger avec les acteurs impliqués, et pour partager et diffuser les bonnes pratiques. Le Club est animé avec l'accompagnement de quelques partenaires, dont la FNAU.

Il s'appuie sur des clubs territorialisés, constitués de communautés volontaires et d'acteurs locaux associés. Les démarches de planification intercommunale s'étant généralisées dans le Grand Amiénois, l'ADUGA a été à l'initiative, début 2015, de la création d'un club PLUi de Picardie, avec l'appui de la DREAL et du Cerema. Pour celui des Pays de la Loire, la DREAL est assistée par les agences d'Angers, Nantes et Saint-Nazaire.

Ces clubs PLUi ont pour objectifs de rassurer les nouveaux entrants, d'alimenter la réflexion collective, tant politique que technique, sur des problématiques communes, et d'initier des outils adaptés aux spécificités locales. En Picardie, les trois séminaires, organisés depuis la création du club, ont eu pour thèmes la gouvernance du projet et la concertation, l'orientation du développement éolien et la mobilisation foncière.



Conseils
pour une
mise en
pratique

GRENOBLE

Mieux intégrer les corridors écologiques dans la planification locale

Comment concilier au sein d'un projet d'urbanisme local les enjeux de préservation et de valorisation des corridors écologiques souvent perçus comme contradictoires avec les besoins de développement ? Quelles solutions mettre en œuvre pour maintenir des liens véritables, intégrant les usages et pratiques locales, entre espaces naturels et milieux artificialisés ? Enfin, comment passer de la règle au projet fédérateur, avec quels partenaires et quel budget ?

Plutôt avant-gardiste sur les questions de fonctionnalité écologique, le Département de l'Isère s'est appuyé sur l'Agence d'urbanisme de la région grenobloise (AURG) pour élaborer un guide au service des élus et techniciens souhaitant intégrer ces questions désormais incontournables dans leurs PLU / PLUi. Ce guide simple et pragmatique, étayé de pratiques exemplaires conduites localement, a été produit en 2015 dans le cadre du projet européen « Couloirs de vie ».

L'urbanisme est identifié comme l'un des leviers importants de préservation et, si nécessaire, de mise en place des conditions réglementaires favorables à la restauration des corridors écologiques. D'où l'intérêt d'un support qui « donne envie » et « montre que c'est possible », en capitalisant et diffusant les connaissances acquises et les expériences menées dans les documents d'urbanisme locaux.

Ce guide réunit des éléments de compréhension (des enjeux, du cadre juridique...), des apports méthodologiques pour l'intégration des corridors dans chaque pièce des PLU / PLUi illustrés de cas concrets, des conseils pratiques (élaboration d'un cahier des charges, personnes ressources) et des exemples d'actions d'échelle locale au-delà d'un PLU / PLUi (renaturation d'un cours d'eau, lutte contre la pollution lumineuse...).

IAU - IDF

L'apport du SDRIF pour les SRADDET

La loi portant sur la nouvelle organisation du territoire de la République (NOTRe) a créé les schémas régionaux d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Opposables aux documents d'urbanisme et à certains documents sectoriels, ils seront un support essentiel des politiques d'aménagement régional entendues au sens large, puisqu'ils intégreront un certain nombre de planifications thématiques – notamment s'agissant des infrastructures de transports et de l'intermodalité, et de la biodiversité.

Le Schéma directeur de la Région Île-de-France (SDRIF) – instrument de planification qui s'est renforcé depuis les années soixante – comporte un certain nombre de similitudes avec le SRADDET, quant à la portée du document mais aussi quant aux thèmes abordés (bien que le SDRIF ne soit pas lui-même « intégrateur »). Définir une vision régionale pour un aménagement équilibré et équitable du territoire, tout en laissant la marge de manœuvre nécessaire aux autres collectivités pour mettre en œuvre leur propre projet de territoire, est un exercice délicat dans lequel le SDRIF s'est inscrit. S'il ne constitue pas un modèle – chaque région ayant ses propres spécificités – ses contours juridiques précisés au fil des années, la concertation mise en œuvre dans le cadre de sa dernière révision, ou encore la formalisation d'un schéma qui se veut pédagogique autant que prescriptif, sont des ressources ou expériences pouvant contribuer à l'élaboration des premiers SRADDET.

FNAU

Planification et Facteur 4

L'expression « Facteur 4 » désigne un engagement dont l'objectif est de diviser par 4 les émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2050. Pour y parvenir, des changements considérables sont à prévoir, notamment en matière de transport et d'habitat. Ces

actions doivent être pensées dans une planification territoriale soucieuse d'une intégration des objectifs environnementaux et énergétiques. La FNAU a consacré à ces actions un dossier Planification et Facteur 4, basé sur une étude avec l'ADEME pilotée par l'agence de Saint-Étienne, afin d'aider les territoires à avoir une vision de leur trajectoire dans les politiques de planification en vue d'atteindre cet objectif.



FNAU

Planification et risques

ATLANTIQUE PYRÉNÉES

Inscrire les collectivités dans des cercles vertueux sur la gestion de l'eau

Depuis sa création en 1998, l'AUDAP a réalisé des SCoT puis des PLU intercommunaux. Ils font apparaître sur les Pyrénées-Atlantiques et le sud des Landes la pluralité des enjeux concernant le thème de l'eau : assainissement, inondations, qualité des eaux littorales et des milieux...

En 2012, suite à une convention avec l'Agence de l'Eau Adour Garonne, ce thème donne lieu à des rencontres entre partenaires publics de l'AUDAP (Agence de l'eau, État, département et EPCI) dans le cadre d'un groupe d'échanges spécifique « eau et urbanisme », initié par l'agence d'urbanisme.

Ces échanges ont pour objectif - tout en relayant les directives d'État à des échelles des grands territoires - d'inscrire les collectivités dans des cercles vertueux sur la gestion de l'eau, notamment, dans les opérations d'urbanisme. Cela a permis de mettre en place une série d'événements : une visite par des techniciens des collectivités de projets urbains bordelais exemplaires dans leur intégration de la gestion de l'eau, la réalisation des Cahiers de l'AUDAP #7 sur la thématique de la gestion des eaux pluviales, ainsi qu'une conférence publique autour de la prise en compte par la ville de Montpellier des enjeux liés aux eaux

pluviales. À ce jour, des évolutions réglementaires majeures vont plus que jamais mettre l'eau au cœur de nos démarches (loi Alur, loi NOTRe, volet GEMAPI de la loi MAPTAM...), confirmant tout l'intérêt de poursuivre les échanges multi-partenariaux et multi-scalaires au sein de ce groupe.

Après que l'AUDAP a rencontré à ce sujet l'État, le département et l'Agence de l'Eau fin 2015, l'intervention de l'agence en tant qu'ingénierie territoriale a été confortée puisqu'il lui a été demandé de faire des interventions territorialisées par grands enjeux. La finalité sera de mieux distinguer les sujets de l'eau qui impactent de diverses façons les EPCI, à des échelles de sous bassins versants puis de spécifier des orientations et des pistes réglementaires dans les documents de planification en lien avec les actions identifiées par le SDAGE Adour Garonne.

Ainsi l'AUDAP, par sa capacité à mettre en place un partenariat entre collectivités, par sa connaissance des grands territoires mais aussi son savoir-faire dans la production et l'analyse des données (occupation foncière, présence du vert...) est à même de faire avancer la question de l'eau dans une vision plus systémique.

TOULON

Basse Vallée de l'Argens, une approche par le projet face au risque inondation

Depuis 2006, la démarche Atelier National pilotée par la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature explore de nouvelles approches de projet et de partenariats avec les collectivités locales sur des territoires à enjeux complexes et/ou de grandes dimensions (territoires en tension, en déprise, en « constitution ou mutation »...)

La Basse Vallée de l'Argens dans le Var, vaste plaine agricole de 3000 hectares dont les franges connaissent une très forte urbanisation, a bénéficié sur la période 2013-2015 d'une Démarche d'Atelier National « territoires en mutations exposés aux risques », aux côtés de quatre autres sites pilotes choisis après un appel à candidature lancé par l'État auprès des collectivités locales.

Comment accompagner la mise en œuvre des travaux hydrauliques projetés pour se protéger du risque inondation et bâtir un projet agricole et urbain résilient qui tire profit de sa position au cœur d'un vaste territoire dynamique et attractif ? Telle est la question qui guide le projet de la Vallée de l'Argens. Deux ans de travaux d'une équipe-projet ont permis la proposition d'un projet de « Parc agricole » où le projet agricole devient partie prenante du projet urbain, où la plaine agricole est le support d'un nouveau mode de développement et de fonctionnement d'une agglomération de plus de 100 000 habitants.

Fortement incitée par l'État, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée (CAVEM, plus de 100 000 habitants) a décidé de prendre le relais en proposant de piloter pleinement un démarche de projet dont la feuille de route a été validée fin 2015. En lien avec les communes et les acteurs locaux ou départementaux, il s'agit de bâtir un Projet-Schéma qui organise, articule et met en cohérence des choix de développement urbain, de valorisation des espaces agricoles et des ressources environnementales en tenant compte du risque inondation.

L'Agence d'urbanisme de l'aire toulonnaise et du Var (AU[dat]Var) accompagne la CAVEM dans cette démarche avec comme souci de spatialiser les choix, d'affiner des propositions d'aménagement sur des secteurs à enjeux, d'anticiper les impacts des futurs grands aménagements hydrauliques projetés dans le cadre du PAPI (Programme d'Actions et de Prévention des Inondations) et d'orienter au plus tôt les contenus du SCoT en cours d'élaboration.

Point de vue de la DREAL Nouvelle Aquitaine sur le travail de l'AUDAP sur les eaux pluviales

« La mise en place de ce programme par l'AUDAP a pour objectif de rendre plus lisibles les liens importants entre gestion de l'eau, planification et urbanisme. Entre autres initiatives intéressantes à l'échelle régionale : l'organisation de visites et d'échanges sur la question de la gestion intégrée des eaux pluviales (avec l'appui de l'agence de l'eau Adour Garonne) ; la publication d'un document intitulé «Eaux pluviales, eaux urbaines : les nouveaux courants» ; l'organisation d'une conférence intitulée «Concilier aménagement urbain et gestion des eaux pluviales, le cas de Montpellier»... »

FONCIER

RÉSULTATS ENQUÊTE

Les agences expertes locales du foncier

En 2016, la FNAU a réalisé une enquête spécifique sur l'observation foncière dans les agences d'urbanisme qui a obtenu 35 réponses. Il en ressort que 86% des agences disposent d'une observation foncière, qui s'appuie principalement sur les données Magic (pour 91% d'entre eux), DVF (73%), notariales (56%) et parfois les certificats d'urbanisme (12%). Le champ des missions couvertes est très variable d'une agence à l'autre.

Dans ces démarches d'observation, les partenaires sont en premier lieu les EPCI, puis l'État, les EPF, la Région et dans une moindre mesure les EPFL.

Les agences d'urbanisme sont identifiées dans le rapport Figeat de mars 2016 comme les mieux outillées pour conduire l'expertise locale sur le foncier dans le cadre d'une connaissance fine des territoires : « Les agences d'urbanisme devraient être mobilisées en priorité pour constituer le relais de cette expertise donnant ainsi à l'ensemble des collectivités publiques des outils fins de connaissance des marchés fonciers et immobiliers et des capacités de simulation et d'anticipation des dynamiques territoriales. Dans les zones tendues, une équipe dédiée à ce sujet au sein des acteurs ciblés devrait être mise en place rapidement. En Île-de-France l'observatoire régional, l'ORF, constitué en association partenariale avec l'État, la Région, les représentants des collectivités locales et des professionnels de l'aménagement, de l'action foncière et de l'immobilier, bénéficie de la mise à disposition conjointe des expertises de la DRIEA et de l'IAU. Son travail essentiel et reconnu doit encore s'amplifier pour mesurer aux différentes échelles infra régionales l'évolution des marchés. »



AURM / DIGITAL GLOBE 2016

Mise en application de la méthode sur quatre communes

MULHOUSE

Le potentiel de développement au sein des espaces bâtis de votre commune

Guider les communes dans le recensement, l'évaluation et la mobilisation du potentiel foncier en densification : tel est le but de cette méthode didactique et illustrée réalisée par l'agence d'urbanisme de Mulhouse. Le document vise à la sensibilisation et à l'appropriation par les élus de ces questions relativement techniques. Il éclaire sur l'opportunité que représente une meilleure connaissance des « gisements fonciers internes », pour élaborer un projet communal cohérent. Il s'adresse plus particulièrement aux petites et moyennes communes, engagées dans la réalisation de leur document d'urbanisme local ou dans une réflexion stratégique foncière.

Ce livret se veut le reflet d'une approche pragmatique. Une première partie fait le point sur quelques définitions. Puis, la démarche est

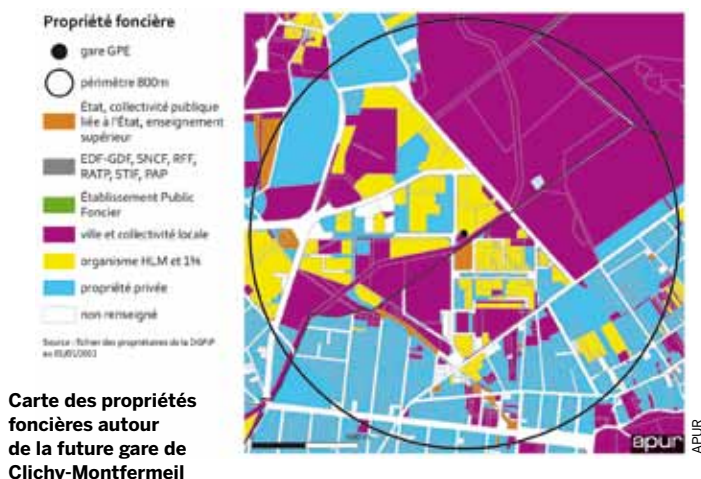
détaillée étape par étape : diagnostic, mise en forme du projet, outils de mise en œuvre. Enfin, des exemples communaux illustrent l'application des principes proposés et soulignent l'importance d'adapter la méthode aux spécificités locales. Ce travail prône une densification raisonnée, acceptable socialement. Cela nécessite une concertation large et continue ainsi qu'une attention indéfectible portée à la qualité urbaine, architecturale et environnementale des espaces.

Ce guide a été réalisé par l'AURM dans le cadre de PREFACE, la plateforme alsacienne en faveur d'une gestion plus économe des espaces, pilotée conjointement par la DREAL et la Région. Le document fait l'objet de communications et de riches débats dans des cadres divers (PREFACE, PLU, SCoT, InterSCoT).

Le point de vue de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur sur l'analyse de l'évolution de consommation d'espaces

« En continuité et en complément de démarches engagées les années précédentes, la DREAL s'est investie sur des sujets d'enjeux régionaux majeurs, dans le cadre notamment de la convention passée en 2015 entre les agences d'urbanisme et la Région PACA. À ce titre, les agences ont travaillé à l'élaboration d'une méthode commune d'analyse de l'évolution de consommation d'espaces à l'échelle d'un SCoT, reproductible à l'échelle communale. Suite à l'étude des pratiques actuelles sur 29 territoires de SCoT, une méthode d'analyse, ainsi que la définition d'indicateurs de suivi de la consommation foncière, a été établie. Ces

éléments seront recommandés aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre des documents d'urbanisme. En plus de donner des outils pour répondre aux obligations réglementaires, cette méthode peut permettre de fixer de manière harmonisée des objectifs chiffrés de modération de la consommation d'espaces à toutes les échelles de territoire. Par cet appui d'une ingénierie territoriale forte issue de la mise en réseau des agences d'urbanisme, il est donc possible d'aborder des questions complexes pour construire une vision stratégique ou technique commune entre les différents acteurs. »



AGGLOMÉRATION PARISIENNE

L'observatoire des quartiers de gare du Grand Paris

Le cœur de l'agglomération parisienne connaît actuellement une profonde mutation engagée avec la mise en service de plusieurs lignes de tramway, la modernisation des RER, la prolongation des lignes de métro et la création de lignes nouvelles. L'offre de services de transports collectifs s'améliore et favorise la réalisation des objectifs de rénovation et de construction de logements ainsi que le renouvellement du parc immobilier d'entreprises. Pour suivre ces mutations, la Société du Grand Paris (SGP), la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Équipement et de l'Aménagement (DRIEA) d'Île-de-France et l'Atelier parisien d'urbanisme (Apur) ont souhaité se doter d'un outil permettant d'appréhender la situation des 68 quartiers de gare du Réseau du Grand Paris Express, afin que les acteurs économiques et sociaux puissent s'en saisir d'une part, et évaluer les effets directs ou indirects des politiques publiques – nationales, régionales ou locales – sur le terrain d'autre part.

L'observatoire offre ainsi une « photographie » des quartiers de gare avant le démarrage du projet (la ligne 15 sud sera la première à être mise en service en 2022) et, par mises à jour successives, il permet de mesurer l'évolution de chaque quartier.

Il contribue à apprécier comment l'arrivée de nouveaux transports en commun est un des leviers pour tendre vers une densification urbaine autour des gares, mais aussi vers une requalification du tissu existant et une reconquête de l'espace public au profit de tous les modes de déplacement. Il permet de catégoriser les quartiers de gare du Grand Paris en fonction de problématiques communes ou de leurs différences (caractéristiques socio-économiques, nature des tissus urbains, des règles d'urbanisme, des espaces publics...). Enfin, l'observatoire comporte une dimension d'observation foncière, en offrant un état de la situation de toutes les parcelles comprises dans un rayon de 800 mètres autour des futures gares en termes de propriété foncière, d'occupation du sol et de densité bâtie.

L'observation est conduite à deux échelles : une analyse croisée par ligne pour comparer la situation des quartiers de gares les uns par rapport aux autres et des monographies par quartier pour détailler les caractéristiques de chaque quartier et le restituer dans son environnement immédiat, les communes concernées par l'arrivée de la gare mais aussi le reste de la petite couronne.

NANTES - SAINT NAZAIRE

Une démarche partenariale sur la consommation d'espace

Afin d'éclairer les élus et leurs services sur le sujet complexe de l'observation du sol et de dépasser les désaccords apparents sur les chiffres, les sources et les interprétations, l'État (DDTM 44), le Département de la Loire-Atlantique, l'Agence d'urbanisme de la région nantaise et l'Agence d'urbanisme de la région nazairienne ont partagé leurs expertises sur cette thématique.

Cette démarche partenariale a donné lieu à une publication collective « Observer l'évolution des espaces en Loire-Atlantique ». Son objectif est de valoriser la cohérence et la complémentarité des bases de données, de clarifier différentes notions (« artificialisation » ou « urbanisation » par exemple) et de proposer un vocabulaire commun.

À une échelle nationale, ce travail vise également à guider l'usage préférentiel de chacune des sources de données, d'en pointer les limites, et l'intérêt d'en combiner plusieurs.

À une échelle locale, et avec ce même regard analytique, le guide décrit les deux outils départementaux disponibles et compatibles sur l'occupation du sol : l'« Observatoire des espaces et du foncier (ODEF) » analysant à la parcelle les espaces urbanisés et urbanisables à travers les documents d'urbanisme locaux (consommations d'espaces, gisements) ; et la base de données des modes d'occupation du sol (BDMOS44) analysant l'ensemble des mutations du territoire.

Ce document et ces deux outils locaux fournissent aux décideurs un socle de connaissances et des données compatibles avec le cadre législatif actuel. Ces matériaux permettent ainsi d'alimenter les projets de territoire avec l'ambition d'une utilisation maîtrisée des sols et d'une optimisation foncière du développement urbain.

Deux notions complémentaires, tâche artificialisée et enveloppe urbaine



MOBILITÉS / ESPACE PUBLIC

FNAU

Des espaces publics ordinaires, aux autoroutes urbaines à métamorphoser

Deux ouvrages collectifs de la collection Points Fnau sortis en 2014 sont consacrés à des thématiques approchant les mobilités en ville de manière différente, *Pour des espaces publics ordinaires de qualité* et *Les métamorphoses de l'autoroute urbaine*.

En marge des places remarquables et des grands projets d'aménagement urbain, les espaces publics ordinaires – rues, placettes, jardins, pistes cyclables, etc. – sont au cœur du renouveau des villes françaises. Ces espaces sont porteurs de divers enjeux parmi lesquels la qualité de la vie locale, la connexion entre modes de transports, l'optimisation spatiale des usages ou encore la valorisation du paysage urbain. Plusieurs agences d'urbanisme se sont associées pour proposer un recueil de bonnes pratiques et présenter les conditions de réussite pour l'aménagement de ces espaces ordinaires, mais pas banals.

Longtemps synonyme de progrès, l'autoroute urbaine est un héritage à assumer et à adapter aux évolutions du développement urbain et des modes de vie. Une métamorphose des autoroutes urbaines est possible pour diversifier les mobilités par d'autres modes de transports, reconquérir des espaces publics à vivre, mais aussi pour valoriser du foncier pour construire, tout en limitant les pollutions et nuisances pour les deux millions de personnes qui vivent à moins de 200 mètres d'une autoroute en France. Il faut distinguer l'infrastructure et les modes de déplacement qu'elle supporte car les usages évoluent plus vite que l'infrastructure. C'est un lieu où l'innovation a sa place, au-delà des normes. Les agences d'urbanisme accompagnent les collectivités dans les réflexions quant à leur requalification, avec comme partenaire incontournable l'État, propriétaire des infrastructures.

POUR DES ESPACES
PUBLICS ORDINAIRES
DE QUALITÉ



LES MÉTAMORPHOSES
DE L'AUTOROUTE URBAINE



FNAU

BORDEAUX

Des espaces publics à vivre

Comment aménager les espaces publics au regard de l'évolution des modes de vie ? Cette étude prospective réalisée en 2013 est construite en partant de trois entrées principales :

- les formes de privatisation de l'espace public, notamment à travers la place grandissante de « l'évènementiel », qui répond à l'augmentation du temps libre et à la variabilité des temps de travail ;
- les formes de publicisation de l'espace privé, ce dernier accueillant une nouvelle vie collective dans des espaces partagés, concurrents ou complémentaires des espaces publics ;
- la diversification des mobilités de proximité au regard notamment de la question du vieillissement et de la précarisation de la population.

L'étude questionne la définition juridique de l'espace public, dans la mesure où l'analyse de ses usages dépasse le strict domaine public. Elle discute également la dimension temporelle puisque l'espace public est soumis au rythme du jour et de la nuit, à celui du travail et des vacances, à celui des saisons, à

celui aussi de la fabrication des projets urbains. Sur la base d'exemples nationaux et internationaux d'aménagements, l'étude dessine plusieurs axes stratégiques d'intervention sur ces lieux communs que des préconisations plus ciblées invitent à revisiter. Les réflexions développées sont à la base de la refonte du Guide de Conception des Espaces Publics communautaires en 2014-2015. En collaboration avec l'agence de graphisme Kubik, elles ont fait l'objet d'une installation à la biennale d'architecture Agora en septembre 2014, qui portait sur les espaces publics.



Plage en cœur de ville, Bordeaux Lac

A'URBA

Point de vue de DREAL Auvergne Rhône-Alpes sur la tarification équitable des transports en commun

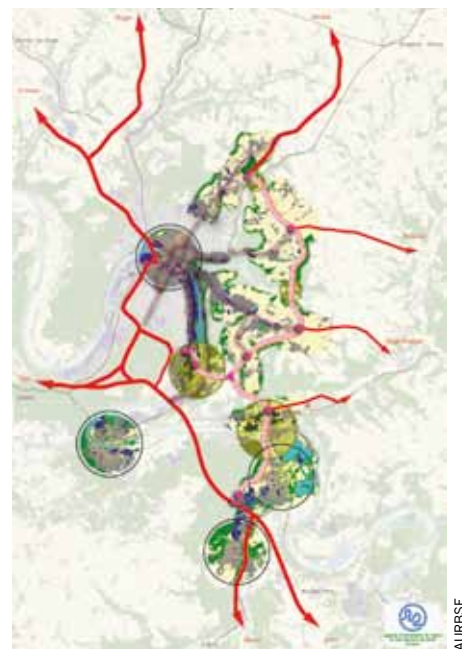
« L'étude menée par l'Agence d'urbanisme de Clermont-Métropole sur le taux d'effort financier des ménages pour les transports collectifs a permis de mettre en avant la difficulté pour les jeunes (19-25 ans) d'accéder à une tarification solidaire, notamment en raison de leur situation d'instabilité et de la difficulté pour eux de justifier de leur niveau de revenus. Les résultats intéressants de cette étude devraient notamment permettre au syndicat mixte des transports en commun de mieux travailler sur de nouveaux critères de tarification plus équitables »

ROUEN

Une charte pour une valorisation réciproque de l'infrastructure et du territoire

L'intitulé précis de l'étude conduite par l'agence de Rouen « Contournement Est de Rouen / Liaison A28-A13 » rend compte d'un ensemble de fonctionnalités attendues pour ce projet de près de 42 Km. Il se connecte directement aux infrastructures existantes afin de permettre une desserte et un contournement à l'Est de la Métropole Rouen Normandie afin de faire baisser la pression du trafic routier en centralité. Il a également pour objet de relier, par l'Est l'A13 et l'A28 afin de capter les flux de transit. Ces fonctionnalités ont été concrétisées, sur la base du débat public de 2005, au travers de différents tracés qui témoignent de l'évolution du projet dans le temps et de la prise en compte successive ou simultanée de plusieurs enjeux, économiques et sociaux, environnementaux, de santé publique, de qualité de vie. Une variante préférentielle a été présentée lors d'une concertation avec garant en 2014 et l'enquête publique s'est déroulée de mai à juillet 2016.

En dépassant les questions techniques strictes de l'infrastructure, l'approche en termes de valorisation réciproque permet aux territoires concernés d'établir une stratégie pour un projet commun sur laquelle se fonde le dialogue avec le maître d'ouvrage. À cette fin, l'Agence d'urbanisme de Rouen et des boucles de Seine et Eure a animé l'accord des partenaires sur le diagnostic et les enjeux ainsi que la rédaction de la Charte. L'agence a permis d'impliquer, avec l'État maître d'ouvrage, les territoires concernés qui sont également ses adhérents. La Charte retient trois axes stratégiques déclinés en premières orientations qui guideront les actions des partenaires au travers de leurs responsabilités respectives pour un rôle économique moteur de l'infrastructure, pour une redistribution des modes de déplacement et pour un rôle fédérateur des projets de territoire. La Charte précise également des outils concrets d'accompagnement et d'animation pour sa mise en œuvre, dont les partenaires pourront se saisir en ayant recours à



Carte des enjeux « aménagement et paysage »

l'agence d'urbanisme. Ainsi, en définissant ses enjeux propres, le territoire se met en capacité d'anticiper et d'optimiser l'infrastructure afin d'en tirer globalement bénéfice, de l'inscrire dans un projet. C'est en ce sens que l'on peut légitimement parler de valorisation réciproque.

AGGLOMÉRATION PARISIENNE

La trame viaire métropolitaine

L'étude de la trame viaire du cœur de l'agglomération est née d'un double constat : une trame viaire incomplète et la nécessité de sa transformation en lien avec l'évolution des mobilités, la densification de la métropole et les objectifs de qualité de l'air.

Le diagnostic de l'APUR a permis de rendre compte de l'organisation de la trame viaire et de la structure des espaces publics à travers une vision partagée et des modes de représentation communs à l'échelle de la Métro-

pole du Grand Paris. Il a en particulier souligné les particularités de la trame viaire de la métropole, constituée d'une très large majorité de voies de moins de 12 m de large et d'une faible part de l'espace public dans les communes en dehors de Paris (moins de 15% voire 10%, tandis que Paris dispose de 26% d'espace réservé aux rues et places). Ces deux éléments conjugués dressent le cadre très contraint de l'espace réservé aux bus et aux mobilités actives qui vont devoir se

répartir sur différents systèmes viaires. La proposition d'une trame viaire urbaine hiérarchisée est une contribution pour apporter des réponses à cette spécificité métropolitaine avec l'identification des principaux enjeux pour compléter et réaménager les espaces publics et la mise en perspective de l'évolution de la trame viaire, en lien avec les principaux projets et réflexions exploratoires de liaisons.

Hiérarchisation de la trame viaire



APUR

Des ateliers thématiques ont par ailleurs permis de réunir un grand nombre d'intervenants, sur les thèmes de la logistique urbaine, du rabattement aux gares, des boulevards de la métropole et du réseau magistral et d'identifier des axes stratégiques pour la suite.

Ces réflexions se sont poursuivies en 2015 par une étude spécifique portant sur l'insertion urbaine et paysagère des autoroutes dans le Grand Paris, réalisée par l'Apur, en lien avec la DRIEA et la DiRIF en particulier. L'étude dresse le portrait dynamique de la mutation engagée et propose quatre axes de progrès à mettre en œuvre entre 2016 et 2020 : le grand paysage et la trame verte ; la prévention des occupations illicites et des décharges sauvages ; l'amélioration des interfaces avec les territoires ; l'optimisation du réseau et l'insertion environnementale. Ces propositions sont déclinées de manière fine autour de l'autoroute A1.

Cinquante ans après sa création, un changement de paradigme est nécessaire. L'autoroute se transforme, son exploitation est optimisée, son paysage et ses connexions aux territoires évoluent ; elle devient une infrastructure ressource et plurielle, un support de la trame verte métropolitaine.

BAYONNE

Une enquête mobilité estivale inédite sur la conurbation basco-landaise

La période estivale à l'échelle de la conurbation basco-landaise, qui s'étend du nord au sud, de Moliets à Hendaye, en passant notamment par les villes de Hossegor, Bayonne, Biarritz et St-Jean-de-Luz, est souvent associée à des difficultés dans les déplacements quotidiens sur les réseaux routiers. L'image attractive et de grande qualité de vie de ces territoires peut, à terme, être remise en question. Aussi, une connaissance objective et quantitative des mobilités estivales constituent une priorité pour l'État et les collectivités concernées pour préserver l'attractivité de ce vaste territoire en liant économie touristique, sécurité routière, vie quotidienne et enjeux environnementaux.

L'État, qui a initié ce projet, et les sept autorités organisatrices de mobilités présentes, avec le soutien de l'ADEME, ont confié à l'Agence d'Urbanisme Atlantique & Pyrénées (AUDAP) la réalisation d'une enquête mobilité présentielle expérimentale. Le dispositif inédit, comprenant plusieurs méthodes (enquête face à face, cordons routiers, mesures temps de parcours, itinéraires), portait sur l'ensemble des publics présents (touristes, excursionnistes, rési-



BALLOIDE-PHOTO

Entrée nord de Saint-Jean-de-Luz. De Biarritz à Saint-Jean-de-Luz, il faut prévoir jusqu'à 55 minutes de route l'été, contre 25 en temps normal

dents) et leurs pratiques de déplacements durant l'été 2015. Au total 21 000 personnes ont été interrogées, et 165 postes de comptages ont été répartis sur le périmètre d'étude. Cette enquête vient compléter une enquête ménages déplacements menée sur le même périmètre, durant l'hiver 2010. Ce dispositif de connaissance des déplace-

ments estivaux préfigure une démarche de projet pour des solutions coordonnées des politiques publiques de mobilité. Celles-ci, à moyen terme, doivent favoriser une meilleure organisation et articulation des mobilités (transports collectifs, modes actifs, circulation, stationnement) entre les différents territoires compétents.

Patrimoine

FNAU

Faire projet du patrimoine territorial

Le patrimoine est aujourd'hui partout, au fondement même de l'identité des territoires. La notion même de patrimoine a fortement évolué ces dernières décennies : d'une approche « monumentale » (protection d'un site, un monument ancien), le patrimoine est devenu naturel (paysage), immatériel et culturel, à de plus vastes échelles. Les agences d'urbanisme, par leur positionnement au cœur des réflexions sur l'évolution des espaces métropolitains, urbains, ruraux, sont des structures particulièrement adaptées à la prise en compte du patrimoine. Lieux de partage, de connaissances et de maîtrises des outils techniques, elles travaillent avec les spécialistes du patrimoine, architectes des Bâtiments de France, architectes du patrimoine, bureaux d'études. Les agences ont en particulier accompagné les approches patrimoniales à grande

échelle comme les candidatures sur la liste du patrimoine mondial, notamment celles des sites Vauban, paysage de Champagne, ou du Corbusier. Elles participent à la meil-



Vue aérienne de la citadelle Vauban à Besançon

leure connaissance du patrimoine, à sa reconnaissance, à sa mise en projet à toutes les échelles et à sa gestion dans le temps, notamment dans les documents de planification.

La FNAU a mis en place un club métier dédié en 2014, le club « culture et patrimoine » qui permet mutualisation des expériences et développement de l'expertise en réseau. Ce club a publié en 2015 un ouvrage dans la collection Points FNAU avec les éditions Gallimard intitulé *Le patrimoine territorial en projet*.

En parallèle, la FNAU s'est rapprochée du Ministère de la Culture dans le cadre de la Loi relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine (développement des potentialités du PLU patrimonial) et sur la valorisation patrimoniale des centres anciens dans une approche intégrée.

FRANÇOIS RUNGE

HABITAT

CAEN

L'habitat de la reconstruction

Suite à la Seconde Guerre mondiale, la plupart des villes de l'ex Basse-Normandie étaient en ruine, frappées par les bombardements et les combats liés au Débarquement allié de 1944. Ces villes héritent de quartiers bien souvent centraux reconstruits entre l'après-guerre et la fin des années 60, sur des espaces urbains détruits. En raison de leur localisation centrale et de leur caractère « reconstruit », ces quartiers ont une importance urbaine et une charge symbolique marquée qui leur confèrent un statut particulier dans la ville, différent de celui des quartiers issus de la croissance urbaine d'après-guerre. Cependant, ils présentent de nombreux problèmes techniques, énergétiques, urbains et sociaux. Aujourd'hui, ces quartiers reconstruits doivent s'engager dans une mutation durable pour relever les défis urbains du XXI^e siècle et offrir un nouveau mode d'habiter contemporain.

À Caen et dans les villes de l'Ouest de la Normandie, la prise de conscience s'est opérée à la faveur d'un lent processus de déqualification du parc de logements issu de la reconstruction. Ce parc qui présente des carences thermiques et phoniques joue un rôle important dans la revitalisation de ces centres. Pourtant, les villes sont confrontées à un enjeu complexe et délicat : inciter les copropriétés à s'engager dans un processus de rénovation, notamment thermique de leur patrimoine.

L'Agence d'Urbanisme de Caen-Normandie Métropole (AUCAME) a été sollicitée par le Pôle Métropolitain, créé en 2015, pour l'accompagner dans la réflexion qu'il mène sur les villes reconstruites. Il s'agit de fédérer



Quartiers de la reconstruction à Caen

l'ensemble des compétences pour évaluer ce qu'il convient de faire et engager des actions concrètes. À court terme, un vade-mecum sera réalisé à destination de ces villes. Construit comme une feuille de route, il aura pour objectif de recenser les actions à mener collectivement, de décrire les outils opérationnels existants, et notamment ceux mis en place par les services de l'État et de partager les expériences menées par les territoires. De plus, l'AUCAME a expérimenté une méthode de repérage des logements soumis au statut de la copropriété. Ce travail s'est fait sur la base des données issues des fichiers fonciers (MAJIC), fournis par la DDTM du Calvados et avec l'aide du CEREMA Nord-Picardie. Cette analyse a permis de localiser, de quantifier et de qualifier ce parc.

Il en ressort que 30 % des logements du territoire d'études sont localisés dans une copropriété et qu'ils se caractérisent par une forte dimension urbaine et littorale. Ces résultats seront valorisés dans le cadre d'une note de l'observatoire habitat.

Elle participe également à sensibiliser les élus et les techniciens des villes concernées sur les financements ou les outils opérationnels existants en matière d'amélioration de l'habitat proposés notamment par les services de l'État, l'Anah ou la Caisse des Dépôts. L'agence a publié deux fascicules de quatre pages, « Qu'en Savons-Nous ? », sur l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat et sur le Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété.

FNAU

Comment mettre en œuvre le Bail Réel Immobilier ?

Face au constat de l'inadéquation entre l'offre et les besoins des ménages dans l'accession à la propriété de logement intermédiaire et abordable, la loi ALUR a introduit un nouvel outil : le Bail Réel Immobilier (BRI). Il s'agit d'un outil de dissociation du sol et du bâti qui permettrait de pérenniser l'offre de logement intermédiaire, notamment grâce à des clauses d'affectation des occupants et des clauses anti-spéculatives. Cet outil, à destination des collectivités, pourrait ainsi

permettre de mener conjointement et sur le long terme, des politiques foncière et de logement.

La FNAU et la DGALN, en partenariat avec l'Institut de Développement Durable et des Relations Internationales (IDDR) et la Caisse des Dépôts, ont mené une étude pour voir comment les collectivités, mais aussi les promoteurs, les aménageurs et les chercheurs se saisissent de cet outil. Les agences d'urbanisme de Lyon, Dunkerque,

Rennes et Toulouse ont participé à cette étude exploratoire en réfléchissant à l'opportunité d'utiliser un tel outil dans leur territoire. Encore mal connu, il apparaît que le BRI peut être un levier intéressant pour les collectivités, notamment dans les zones tendues. Pour poursuivre cette collaboration, la DGALN, la FNAU et l'IDDR forment un groupe technique de réflexion autour d'une mise en place opérationnelle et locale de cet outil.

ÉNERGIE

AGGLOMÉRATION PARISIENNE

Le Plan Local Énergie

L'Atelier parisien d'urbanisme (Apur), dans le cadre de ses travaux sur la transition énergétique et les adaptations de la ville au changement climatique a réalisé plusieurs travaux permettant d'accompagner les PCAET. L'Apur a établi un système cartographique permettant de rendre visible la production et la consommation d'énergie à la parcelle sur la totalité du territoire métropolitain. L'ensemble des acteurs peut ainsi échanger et prendre des décisions au regard d'une connaissance commune essentielle pour massifier les gains en matière énergétique et atteindre les objectifs fixés par les textes réglementaires.

Le système cartographique illustre les potentiels de développement des énergies renouvelables : optimisation du réseau de chaleur de chauffage urbain existant, utilisation de la géothermie, installation de centrales solaires, et identification des bâtiments ressources, producteurs d'énergie. Ces potentiels seront exploités de façons différentes selon les typologies bâties représentées sur la carte : habitat collectif, habitat individuel, bâtiment tertiaire, industriel, d'activité ou équipement.

Les consommations des bâtiments représentent aujourd'hui 2/3 des consommations énergétiques de la Métropole (hors transport aérien, source ARENE 2009). Ces consommations d'énergie, comme les émissions de gaz à effet de serre (GES), concernent en quasi-totalité le bâti existant. Les constructions neuves ne consomment et n'émettent que 0,1 à 0,2 % des

consommations d'énergies et émissions de GES. Ce sont bien les actions sur les bâtiments existants qui vont permettre d'atteindre les objectifs fixés à l'horizon 2050, réduction par 4 des émissions de gaz à effet de serre et division par 2 des consommations énergétiques.

Les différentes typologies bâties induisent des réponses particulières. La rénovation thermique des bâtiments et l'adaptation des comportements jouent un rôle de premier plan pour l'ensemble des typologies. Mais le recours aux énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique sera développé de façon spécifique.

Pour l'habitat individuel, on s'approchera de l'autonomie énergétique avec des solutions de géothermie fermée, d'énergie solaire ou de géothermie ouverte pouvant se greffer sur de petites boucles locales d'énergie.

Pour l'habitat collectif, il faudra favoriser des dispositifs offrant davantage de puissance de type réseaux de chaleur valorisant des énergies fatales, ou de récupération ou de géothermie profonde, ou boucles locales d'énergie alimentées par la géothermie ouverte, par les échanges thermiques entre bâtiments ou par des ressources produites localement.

Enfin, les bâtiments tertiaires et industriels pourront jouer un rôle de régulateur thermique urbain du fait de leurs caractéristiques : apport de chaleur en mi-saison, surfaces importantes de toitures pouvant abriter des centrales solaires, production d'énergie fatale.

MARSEILLE

Transition énergétique, nouvel axe d'intervention

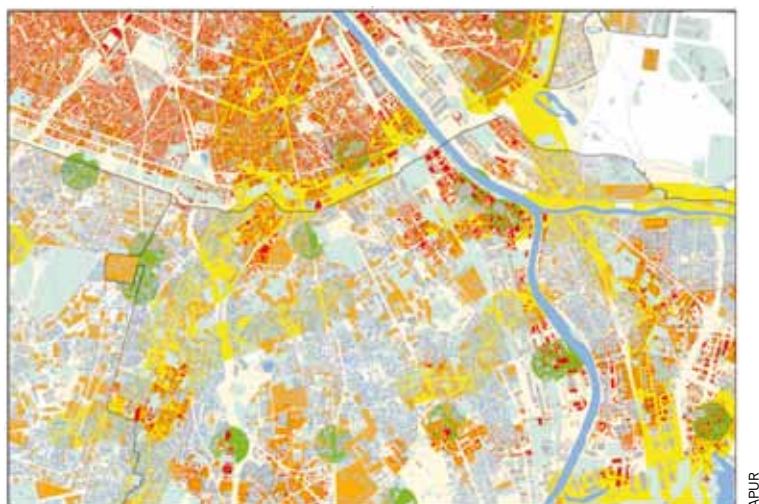
La question du lien entre énergie et aménagement du territoire s'impose aujourd'hui comme un enjeu cardinal des politiques urbaines portées par les collectivités. Pendant longtemps, l'accès facile à l'énergie, l'intervention d'un seul opérateur ont favorisé une urbanisation mal maîtrisée dont on mesure aujourd'hui les effets négatifs.

L'agam s'est investie très tôt dans ce nouveau domaine de compétences par le prisme de l'urbanisme, des transports, de l'économie, de l'habitat. Elle a entrepris une démarche pédagogique ambitieuse pour faire partager les enjeux et les pistes de réponse par ses partenaires publics tout en cherchant simultanément à élever son niveau d'expertise et à établir des collaborations notamment avec l'ADEME et l'association Envirotbat-Bâtiments durables méditerranéens.

L'agam a ainsi pu décliner son savoir-faire dans le cadre d'études sur les formes urbaines, une AVAP intégrant les questions énergétiques, des propositions sur la ville compacte et des leviers énergétiques à mobiliser à l'échelle métropolitaine et une réorientation ambitieuse sur la question des transports.

La grande majorité de ces interventions ont été le fruit de partenariats :

- avec la DREAL, elle a participé à des actions pédagogiques à l'attention des élus et acteurs publics en les sensibilisant sur leurs nouvelles prérogatives,
- avec la mission de préfiguration de la métropole Aix Marseille Provence, elle a contribué à un document d'interpellation stratégique sur la transition énergétique,
- elle apporte son appui au conseil régional par une photographie énergétique à travers des typologies de territoire et une grille simplifiée d'évaluation et d'aide à la décision pour réussir la transition énergétique.
- elle contribuera au PCAET métropolitain. La valeur ajoutée apportée par l'agam tient beaucoup à sa capacité de s'inscrire dans un chaînage et un dialogue associant visions globales et territorialisation des actions et de faire prendre conscience de cette nouvelle compétence des collectivités.



Plan Local Énergie

BIODIVERSITÉ



Spécialisation des enjeux relatifs aux continuités écologiques

Enjeux de maintien et/ou de restauration des composantes de la Trame verte et bleue

- Enjeux relatifs au maintien et/ou de la restauration de la continuité tant longitudinale que latérale des cours d'eau
- Enjeux de maintien et/ou de restauration des liaisons entre grands ensembles naturels et agricoles
- Enjeux de maintien des continuités écologiques inter-régionales et transfrontalières
- Enjeux de restauration des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation dense présentant des dynamiques de conurbation
- Enjeux de maintien des continuités écologiques en secteurs d'urbanisation diffuse présentant des phénomènes d'étalement urbain et de mitage du territoire
- Enjeux de maintien et/ou de restauration d'une Trame verte et bleue fonctionnelle en secteurs à dominante agricole
- Enjeux de maintien de la fonctionnalité écologique en secteurs à dominante naturelle et agricole
- Enjeux de maintien et/ou de restauration des continuités écologiques d'altitude au sein des grands domaines skiables des Alpes

RHÔNE-ALPES

Le SRCE, un cadre de planification pour spatialiser les enjeux écologiques du grand territoire

Rhône-Alpes¹, par sa géographie, est une terre de grande diversité : reliefs, substrats et climats lui confèrent une richesse faunistique et floristique toute particulière. Les massifs côtoient la vallée du Rhône, les territoires de plaines et de coteaux. Mais la région représente aussi une terre d'accueil et un cœur économique qui rassemble près de 6 millions d'habitants (en 2014). Si le patrimoine naturel est partie prenante de l'identité de ce vaste territoire et participe à son attractivité, il est aussi soumis à de fortes pressions d'urbanisation qui tendent à le fragiliser. Dans ce cadre, le SRCE, adopté en 2014 par le Conseil régional et l'État après trois années de travail partenarial, a permis de franchir un grand pas vers une meilleure prise en compte de la biodiversité au bénéfice des territoires.

En effet, des solutions techniques innovantes ont été proposées puis mises en œuvre par le réseau régional des agences d'urbanisme qui a pu cartographier au 1/100 000^e les trois composantes de la trame verte et bleue prévues par la loi Grenelle 2. Tout d'abord, les réservoirs de biodiversité, ces espaces où la nature est la plus riche, couvrent près de 25% du territoire régional. À côté de ces sites naturels remarquables de vastes espaces agricoles, naturels et forestiers, qui représentent environ 60% du territoire, jouent un rôle essentiel dans son fonctionnement écologique et pour l'épanouissement des espèces faunistiques et floristiques.

Les corridors écologiques assurent quant à eux les liaisons entre les réservoirs de biodiversité, offrant ainsi aux espèces des capacités de déplacement et d'accomplissement de leur cycle de vie, même dans des espaces contraints. À l'issue du travail partenarial, environ 270 corridors d'importance régionale ont été retenus. Enfin, la trame bleue représente près de 15 000 km de cours d'eau et plus de 150 000 ha de zones humides et de grands lacs naturels. Au-delà du contexte socio-économique du territoire, qui rend plus prégnant encore le croisement des questions urbaines ou périurbaines et la protection de la biodiversité, la spécificité du travail mené depuis 2011 tient à la nature participative du projet et à une volonté de mise en œuvre effective, présente dès les prémices de l'élaboration du Schéma. Conscientes que l'acceptabilité et la réussite d'un tel outil devaient passer par une association très en amont des acteurs concernés, les instances régionales ont proposé une méthode itérative au sein d'un processus de concertation qui aura permis, dans un pas de temps resserré, de proposer des orientations partagées facilitant l'articulation des problématiques et leur intégration dans un document cadre de grande ampleur.

1. Les travaux pour l'élaboration du SRCE ont été menés de 2011 à 2014 soit avant l'union des Régions Auvergne et Rhône-Alpes effective au premier janvier 2016.

BÉTHUNE

Observatoire de la biodiversité

L'AULAB (aujourd'hui AULA) a réalisé l'Atlas de la Trame Verte et Bleue du SCoT de l'Arondissement de Béthune (publié en 2012), préfigurant en quelque sorte la déclinaison territoriale, par anticipation, du futur SRCE/TVB de la Région Nord Pas-de-Calais approuvé quant à lui en 2015.

Pour ce faire, elle a conduit un diagnostic approfondi de la biodiversité de ce territoire, en partenariat étroit avec les services de l'État, de la Région, du Département, les associations régionales et locales environnementales et les partenaires institutionnels concernés (Agence de l'Eau, Conservatoire National de Botanique...).

Cet état des lieux exhaustif faunistique et floristique des richesses naturelles locales, appuyé sur une cartographie fine « à la parcelle » (1/5000^e), a permis de constituer un observatoire très complet de l'état de santé de la biodiversité du territoire, mais il a également permis de répertorier les niveaux souvent hétérogènes de protection des milieux sensibles, notamment dans les documents de planification et d'urbanisme comme les PLU. Il est à la base à l'observatoire de la biodiversité.

Point de vue de la DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie sur l'observation de la biodiversité à Béthune

« Le remarquable travail de l'observatoire de l'environnement de l'AULAB, en partenariat avec l'Observatoire régional de la biodiversité, a permis de dresser un état des lieux de la biodiversité sur le territoire du SCoT de l'Artois. Cette étude, visant à qualifier la biodiversité de l'Artois (faune, flore et milieux), à préciser les pressions existantes sur la biodiversité, ainsi que les niveaux de protection, foncière et urbanistique, appliqués aux espaces remarquables, a révélé une richesse naturelle diversifiée mais encore assez peu protégée ».

POLITIQUE DE LA VILLE

RÉSULTATS ENQUÊTE

Les agences d'urbanisme au cœur du renouvellement urbain

Les agences d'urbanisme observent les quartiers depuis les premiers contrats de ville et portent plus de la moitié des observatoires locaux référencés dans le répertoire des dispositifs d'observation de la politique de la ville. Par leur connaissance fine du territoire, elles se révèlent d'utiles accompagnatrices et médiatrices pour promouvoir la construction des projets de rénovation urbaine avec les acteurs locaux et les habitants. Ainsi d'après l'enquête, 70% des agences sont associées à des contrats de ville en 2015 et 56% des agences sont mobilisées par les collectivités pour apporter leur ingénierie aux projets de renouvellement urbain soutenu par l'ANRU. Leur travail à l'échelle intercommunale leur apporte une agilité pour inscrire les projets de renouvellement dans de véritables projets de territoires.

Dans ce contexte, des conventions de partenariat ont été mises en place entre la FNAU et l'ANRU (2015 – 2018) et avec le CGET (2015 – 2020) sur les enjeux politique de la ville.

Quartiers à Vaulx-en-Velin



URBALYON

CLUB COHÉSION SOCIALE

Panorama des interventions des agences dans la politique de la ville

Les agences d'urbanisme interviennent dans la politique de la ville selon trois axes principalement :

- observer, évaluer et animer le débat local ;
- co-construire des projets urbains avec les acteurs locaux ;
- inscrire les projets de rénovation urbaine dans les dynamiques d'agglomération.

En voici quelques illustrations.

L'observation est une mission partenariale qui s'inscrit dans la durée pour les agences d'urbanisme. Mais l'observation évolue : de nouvelles thématiques sont prises en compte (santé, précarité énergétique, inégalités hommes/femmes). On constate également une évolution vers une observation plus qualitative, intégrant la réalisation d'entretiens, de récits de vie, voire une co-production de l'observation avec les citoyens. Des enquêtes de perception et de satisfaction des aménagements et des équipements réalisés sont conduites à Mulhouse, Paris ou Angers. Se développent également les enquêtes

d'usage en préalable à l'intervention, par exemple sur les espaces extérieurs de Vaulx-en-Velin ou Saint-Fons par l'agence de Lyon ou sur les femmes dans le quartier du Grand Parc par celle de Bordeaux.

L'année 2015 a été marquée par la préparation des protocoles de préfiguration NPNRU et la définition des programmes d'études afin de préparer les conventions ANRU d'ici mi-2017.

Plusieurs agences ont abordé la question de l'articulation de la politique de la ville avec les politiques urbaines et de planification dans le diagnostic du pilier urbain du Contrat de ville d'agglomération (articulation des politiques urbaines, documents de planification, projets opérationnels)

Des agences ont réalisé des contributions au protocole de préfiguration du NPNRU (Marseille, Dunkerque, Toulouse), et des études thématiques comme sur les jeunes ou la création de groupes scolaires.

Les agences travaillent à une meilleure appropriation des enjeux de la ville durable et de l'approche intégrée dans les projets de renouvellement urbain par les différents acteurs. À titre d'exemple, l'Agence d'urbanisme de Clermont-Ferrand anime des « Marmites Urbaines et Sociales » en appui sur la formalisation des premières orientations du projet urbain avec les différents acteurs collectifs, bailleurs, CAF, État, etc. L'agence de Dunkerque a poursuivi l'animation du dispositif participatif « Imagine ton quartier » qui implique les habitants dans le dessin d'un plan de recomposition des espaces publics (jardin partagé – city – stade – square, Cité Liberté à Saint-Pol-sur-Mer).

Certaines agences contribuent également aux réflexions des collectivités concernant les orientations et objectifs des territoires à l'horizon 2030 à moyen terme sur les sites NPNRU. Ainsi l'agence de Toulouse accompagne la rédaction de la vision à 15 ans des quartiers prioritaires de Toulouse Métropole.



DIRECTRICE DE LA PUBLICATION : Brigitte Bariol-Mathais, Déléguée Générale de la FNAU

CONCEPTION ET RÉDACTION : Florence Gall-Sorrentino (FNAU) assistée de Kulilik Balikci (FNAU)

avec Marc Calori et Bruno Bessis (DGALN)

AVEC LES CONTRIBUTIONS DE : Dominique Alba (APUR), Cathie Allmendinger (ADEUS), Jérôme Baratier (ATU), Aurélien Biscuit (AGAPE), Christian Brunner (AGAM), Cécile Califano-Walch (AURM), Damien Caudron (Urbalyon), Jean-Christophe Chadanson (A'URBA), Alexandra Cocquière (IAU ÎdF), Vincent Couturier (Urbalyon), Cécile Diguët (IAU ÎdF), Juliette Duszynski (AURH), Léo Fauconnet (IAU ÎdF), Alain Franck (AudaP), Jérôme Grange (Aduga), Léa Guilloy-Martos (AURAN), Juliette Guirado (AudeG), Leïla Hamidi (AUDeG), Florence Hanappe (APUR), Stéphanie Jankel (APUR), Lucile Laurin (auat), Cédric Lavallart (IAU ÎdF), Marianne Malez (FNAU), Laure Matthieussent (a'urba), Hugues Merle (AURG), Cécile Mezger (AUDAT), Laurent Moreno (AURBSE), Hervé Ollivier (AURBSE), Patrick Pailloux (AURAN), Murielle Pezet-Kuhn (AURG), Emmanuelle Quiniou (AURA), Arnaud Ritter (AGORAH), Sébastien Roland (Urbalyon), Pascal Taton (ADUAN), Maxime Tinti (AUDeG), Emmanuelle Valette (FNAU), Pascal Vanacker (AULA), Soazig Vannier (AUCAME), Jean-François Vereecke (AGUR), Ludovic Verre (AUPA)

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES DE LA COUVERTURE : AURG/ATU/AUDeG - **GRAPHISME :** Héloïse Tissot / Anne Terrin

IMPRESSION : Imprimé avec des encres végétales par l'imprimerie de la Centrale Lens - 62302 Lens, septembre 2016 - **ISSN :** 1 295-5760

Document téléchargeable sur www.fnau.org

